

CCJ-110131

UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Réunion du 31 janvier 2011

9 heures

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES**Membres**

Étienne Dako
Yvon Fontaine
Justin Guitard
Louis Léger
Vaughne Madden
Roseline Paulin
Edgar Robichaud, président

Personnes invitées

Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement
et à la recherche (VRER)
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration
et aux ressources humaines (VRARH)

Personne excusée : André G. Richard

Table des matières

1.	Ouverture	2
2.	Adoption de l'ordre du jour	2
3.	Correspondance	2
4.	Adoption du procès-verbal CCJ-101006	2
5.	Affaires découlant du procès-verbal	2
5.1	(6.1) Évaluation des programmes en administration scolaire	2
6.	Rapport d'évaluation des programmes	4
6.1	Mineure en français langue seconde	4
6.2	Art dramatique	5
7.	Calendrier des évaluations de programmes	6
8.	Suivi du Sénat académique SAC-101029	6
8.1	Recommandations liées au Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes	6
9.	Suivi du Conseil des gouverneurs CGV-101127	6
10.	Affaires nouvelles	6
11.	Prochaine réunion	6
12.	Clôture	7
	Document A - Évaluation des programmes en administration scolaire	8
	Document B - Évaluation de la Mineure en français langue seconde	17
	Document C - Calendrier des évaluations de programmes	24
	Document D - Recommandations 1, 2 et 11 du Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes	33

5.1 **(6.1) Évaluation des programmes en administration scolaire (suite)**

R : 03-CCJ-110131 (suite)

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des sciences de l'éducation précise les paramètres des programmes en tenant compte des rôles et des responsabilités liés à la fonction actuelle et future des gestionnaires scolaires comme le propose l'évaluatrice :

- 1) *Clarifier les objectifs et la vision du programme professionnel (M. Éd.) et du programme avec thèse (M.A. Éd.);*
- 2) *élaborer un profil de compétences pour la formation des gestionnaires scolaires;*
- 3) *ajouter une composante liée à l'identité culturelle.*

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des sciences de l'éducation, au cours de la révision des programmes, tienne compte des recommandations de l'évaluatrice eu égard à la structure et aux contenus :

- 1) *Distinguer les deux cheminements : un cheminement profil professionnel et un cheminement recherche;*
- 2) *pour le cheminement professionnel, examiner la possibilité de créer un programme de Certificat ou un Diplôme d'études supérieures de 30 crédits qui comprendrait, entre autres, les cours exigés pour le Certificat d'aptitude à la direction des écoles : ce programme pourrait devenir une passerelle pour accéder à la maîtrise professionnelle;*
- 3) *réviser le tronc commun pour l'adapter aux objectifs de chacun des cheminements;*
- 4) *intégrer à la formation des contenus reflétant les réalités actuelles en administration scolaire.*

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des sciences de l'éducation, en s'inspirant des modalités proposées par l'évaluatrice, voit à actualiser l'offre de cours afin de répondre davantage aux besoins actuels et futurs des gestionnaires scolaires tout en tenant compte des réalités du milieu et revoit les formules pédagogiques pour les cours enseignés à distance.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des sciences de l'éducation révise les modalités d'encadrement des étudiantes et des étudiants tant au niveau du cheminement académique qu'à celui de l'encadrement des thèses et des mémoires en s'inspirant des suggestions formulées par l'évaluatrice, entre autres :

- 1) *Repenser la nécessité du contingentement dans les cours;*
- 2) *offrir la formation par cohorte;*
- 3) *avoir recours à des collègues de la Faculté, d'autres facultés, du milieu de pratique ou d'autres universités pour la codirection de thèse ou de mémoire.*

5.1 **(6.1) Évaluation des programmes en administration scolaire (suite)****R : 03-CCJ-110131 (suite)****RECOMMANDATION 6**

Que la Faculté des sciences de l'éducation mette sur pied un Comité consultatif formé des différentes intervenantes et différents intervenants en administration scolaire (ministère de l'Éducation, districts scolaires, Université de Moncton, représentantes et représentants des gestionnaires scolaires ainsi que représentantes ou représentants étudiants) dans le but d'arriver à une concertation au niveau de la formation en administration scolaire. Que le Comité consultatif soit créé dès maintenant afin qu'il puisse donner ses avis sur les modifications à apporter aux programmes en administration scolaire.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des sciences de l'éducation entreprenne des discussions avec la Faculté d'administration et la Faculté des arts et des sciences sociales afin d'examiner la possibilité d'insérer des cours de deuxième cycle en administration et en administration publique au sein des programmes en administration scolaire, et ce, afin de répondre à des besoins de formation en administration scolaire. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

6. RAPPORT D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES**6.1 Mineure en français langue seconde**

Voir le Document B, p. 17-23

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le programme de la mineure en français langue seconde a été évalué par la professeure Wendy Burnett de la Mount Allison University. Le rapport final a été déposé le 6 octobre 2010 et toutes les instances concernées ont eu la chance de réagir au rapport de l'évaluatrice.

Globalement, l'évaluatrice estime que le programme est favorisé par le contexte sociodémographique actuel de la région de Moncton. Elle rappelle que le District scolaire 2 comprend un grand nombre d'élèves qui fréquentent les programmes d'immersion, soit environ 4800 élèves par année. Il s'agit là d'un bassin intéressant pour le recrutement. Aussi, selon l'évaluatrice, les objectifs du programme sont toujours pertinents. Au sujet de la structure du programme, elle note une faiblesse au niveau de la formation à l'oral. Au niveau des cours à option, elle note le manque de cours à contenu culturel et propose des précisions à certains cours obligatoires. Le Comité note que l'évaluatrice accueille favorablement le programme reconfiguré.

Au niveau de la population étudiante, on note que celle-ci demeure très motivée et est bien encadrée. L'évaluatrice émet une opinion très positive au sujet des membres du corps professoral. Enfin, l'évaluatrice propose qu'une salle de classe médiatisée soit à la disposition des étudiantes et des étudiants.

Le Comité discute de la recommandation 4. Il examine de près le taux d'inscription et le taux de diplomation en notant que l'on compte une moyenne de 9,3 étudiantes et étudiants inscrits au programme depuis trois ans. Le Comité est d'avis qu'un effort en recrutement s'avère nécessaire avant de poursuivre une réflexion sur les ressources professorales pour offrir le programme. La recommandation 4 du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est modifiée par consensus et elle est présentée ci-dessous.

R : 04-CCJ-110131

Vaughne Madden, appuyée par Justin Guitard, fait la proposition suivante :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

6.1 **Mineure en français langue seconde** (suite)

R : 04-CCJ-110131 (suite)

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Mineure en français langue seconde soit maintenu et que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de traduction et des langues proposent aux instances concernées son projet de reconfiguration dudit programme pour approbation.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté et le Département entreprennent les démarches nécessaires auprès des instances concernées à l'Université afin d'étudier la possibilité d'adopter le système Moodle de diffusion de contenus gratuits et, le cas échéant, d'adopter ce système pour les professeurs et les professeurs qui enseignent au Groupe-pont et à la Mineure en français langue seconde.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté et le Département, en collaboration avec le Bureau du recrutement étudiant, s'entendent sur des stratégies de recrutement auprès des écoles d'immersion, en s'inspirant des suggestions de l'évaluatrice externe.

RECOMMANDATION 4

Que, à la suite d'un effort en recrutement qui mènera à une augmentation significative du nombre d'étudiantes et d'étudiants recrutés dans le programme, la situation du corps professoral affecté au Groupe-pont et à la Mineure en français langue seconde soit étudiée à ce moment.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté et le Département fassent la demande auprès des instances concernées pour la mise sur pied d'une salle médiatisée qui servirait principalement aux membres du corps professoral affectés au Groupe-pont et à la Mineure en français langue seconde. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

6.2 **Art dramatique**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le programme de Baccalauréat en art dramatique a été évalué par la professeure Martine Beaulne de l'Université du Québec à Montréal. Le rapport final a été déposé le 8 avril 2010 et toutes les instances concernées ont eu la chance de réagir au rapport de l'évaluatrice.

Globalement, l'évaluatrice indique que la formation est *porteur d'un savoir éthique et esthétique qui contribue à l'avancement de la recherche et de la création théâtrale en Acadie*. Sur la question des objectifs du programme, elle suggère des améliorations par le biais de stages dans d'autres domaines du travail. Elle note le nombre insuffisant de locaux de répétition et de salles de cours ainsi que d'espaces de rangement.

Le Comité examine les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que le tableau des inscriptions et des diplômées et des diplômés. Le Comité note une moyenne de 30,5 inscriptions par année depuis dix ans avec un taux de diplomation de 3,9 par année sur dix ans. Il soulève les points suivants :

6.2 **Art dramatique** (suite)

- ▶ Au sujet de la reconfiguration du programme, le Comité note que le programme présenté entraînera une dérogation aux paramètres adoptés par le Sénat académique. Le Comité conjoint de la planification souhaite connaître la position du Comité des programmes avant de se prononcer sur ce point.
- ▶ Au sujet des infrastructures matérielles, le Comité aimerait savoir si des démarches ont été entreprises pour connaître la disponibilité des théâtres dans les environs du Campus de Moncton, notamment le théâtre Escaouette et la salle de spectacle du Moncton High School. Le Comité aimerait savoir s'il est possible d'envisager des partenariats avec les dirigeantes et les dirigeants de ces infrastructures.
- ▶ Au sujet du taux de diplomation, le Comité considère que celui-ci est très peu élevé à la lumière du taux d'inscription. Certains mécanismes tels que l'évaluation du programme, la reconfiguration des programmes, le Programme d'appui à la réussite des études peuvent apporter des solutions. Toutefois, le Comité aimerait que le Département identifie les raisons qui expliquent les retraits du programme et propose des mécanismes pour augmenter le taux de diplomation.

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

7. **CALENDRIER DES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES**

Voir le Document C, p. 24-32

La secrétaire générale présente le calendrier des évaluations des programmes des premier, deuxième et troisième cycles pour les années 1999 à 2011. On note que, sur les 194 programmes identifiés au départ, 165 ont été évalués entre 1999 et 2011, soit 85 %. Selon le calendrier, 29 programmes sont en cours d'évaluation ou en attente de l'être.

Le Comité demande que, pour les programmes non évalués, l'on précise dans le tableau les raisons qui expliquent les délais.

Suivi : Secrétaire générale

8. **SUIVI DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-101029**

8.1 **Recommandations liées au Rapport du Comité ad hoc sur la viabilité des programmes**

Voir le Document D, p. 33-34

La secrétaire générale rappelle que plusieurs recommandations liées aux travaux du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes ont été adoptées par le Sénat académique. Elle présente les recommandations 1, 2 et 11 qui touchent aux activités du Comité conjoint de la planification. Après un examen de celles-ci, le Comité est d'avis que les recommandations 1 et 2 doivent être examinées par le Comité de gouvernance. Par ailleurs, les activités entourant la recommandation 11 se feront à la lumière des travaux reliés aux recommandations 3 et 4.

9. **SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-101127**

À noter que les recommandations portant sur l'évaluation des programmes en sciences religieuses ont été adoptées par le Conseil des gouverneurs.

10. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

11. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le mardi 15 mars 2011 à 13 heures.

12. CLÔTURE

La réunion se termine à 11 h 55.

Contresigné le _____

Edgar Robichaud, président

Lynne Castonguay

Lynne Castonguay, secrétaire générale

UNIVERSITÉ DE MONCTON**Évaluation des programmes de maîtrise en administration scolaire
Maîtrise en éducation (administration scolaire)
Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire)****Avis du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
au Comité conjoint de la planification**

Le Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a confié à madame Céline Castonguay, professeure à l'Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis, et responsable des programmes de deuxième cycle en administration scolaire, le mandat d'évaluation externe des programmes de Maîtrise en éducation (administration scolaire) et de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire). Monsieur Pierre-Marcel Desjardins, professeur au Département d'économie de l'Université de Moncton, a agi à titre de consultant interne au cours du processus d'évaluation externe. La visite d'évaluation a eu lieu les 2 et 3 avril 2009 au campus de Moncton. Suivant cette visite, madame Castonguay a remis son rapport préliminaire le 13 juillet 2009 et son rapport final le 2 décembre 2009.

Tel que prévu dans la politique relativement à l'évaluation des programmes de l'Université, le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, la vice-doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche ainsi que le responsable des programmes en administration scolaire ont eu l'occasion de réagir au rapport de l'évaluatrice. Les personnes qui ont fait parvenir leurs réactions ont indiqué une satisfaction générale face au rapport final d'évaluation.

1- Introduction

L'évaluatrice reconnaît l'importance des programmes de maîtrise en administration scolaire tant pour l'Université de Moncton que pour le milieu francophone du Nouveau-Brunswick. Selon elle, ces programmes participent à la formation des directrices et directeurs scolaires francophones de la région de l'Atlantique. Ils contribuent à l'avancement des connaissances dans le domaine en plus d'alimenter le programme de doctorat en éducation (six étudiantes et étudiants sur 25 proviennent de la mention administration scolaire). Elle voit ces programmes comme essentiels et se prononce en faveur de leur maintien. Elle souligne la qualité et les compétences des ressources professorales associées à l'administration scolaire.

Par ailleurs, bien que les programmes méritent d'être maintenus, l'évaluatrice croit qu'ils doivent subir des changements importants par rapport : a) aux objectifs, aux valeurs et à la qualité des programmes, b) à la structure et au contenu des programmes, c) à la gestion des programmes, et d) à la qualité des ressources humaines.

2- Objectifs, valeurs et qualité du programme

La Faculté des sciences de l'éducation articule sa vision de la formation à l'enseignement autour de trois concepts : la pédagogie actualisante, la pédagogie

expérientielle et l'interdisciplinarité. Ce sont les fils conducteurs qui semblent guider la formation tant dans les programmes de premier cycle que ceux de deuxième cycle. L'évaluatrice remet en question la pertinence de cette vision pour l'administration scolaire puisqu'on ne fait référence qu'aux enseignantes et enseignants dans le document sans mention des gestionnaires scolaires. De plus, selon l'évaluatrice, l'interdisciplinarité se traduit par le tronc commun obligatoire à toutes les mentions. Elle estime que la formation générale ou commune aux trois mentions se fait au détriment d'une formation plus spécialisée en administration scolaire. Elle ne remet pas en question la qualité des programmes ni leur pertinence, puisque ceux-ci sont très fréquentés (en moyenne 29 admissions à temps partiel et 13 admissions à temps plein sont comptabilisées annuellement depuis les cinq dernières années ; voir le tableau à la fin de cette partie du texte.). Par ailleurs, le nombre de diplômées et de diplômés à la M.A. Éd. est très faible. Elle déplore quelque peu, toutefois, l'absence de vision, d'objectifs, de connaissances et de compétences à développer pour les gestionnaires scolaires dans les documents décrivant la mention administration scolaire et souhaiterait que ces visées soient précisées davantage.

3- Structure et contenu du programme

L'évaluatrice ne remet pas en cause le programme de M.A. Éd. (administration scolaire), puisqu'il prépare bien aux études doctorales. Ses commentaires s'adressent surtout au programme de M. Éd. (administration scolaire) et au Certificat d'aptitude à la direction d'écoles qu'elle qualifie de « formation dite spécialisée ».

Elle note que la plupart des étudiantes et étudiants s'inscrivent à temps partiel parce qu'ils ne peuvent pas obtenir de congés d'études pour étudier à temps plein. Aussi, comme le ministère de l'Éducation du NB ne requiert pas la maîtrise pour l'obtention du Certificat 6, l'augmentation des inscriptions aux cours se fait au détriment du nombre d'inscrits au niveau du programme même. De plus, les inscriptions aux cours sont contingentées à un nombre limité d'étudiantes et étudiants sans égard à leur statut d'admission à un programme ou non. Conséquemment, certains ont de la difficulté à s'inscrire à des cours même si ces cours font partie de leur cheminement, ce qui les retarde dans la progression de leurs études. Elle croit que cette pratique devrait être repensée.

Bien qu'elle reconnaisse l'importance et la nécessité du volet recherche dans la formation à la M. Éd. (administration scolaire), l'évaluatrice estime qu'il y aurait lieu de réviser la structure du programme pour créer un cheminement différent qui aurait pour effet de diminuer le contenu en recherche et de le remplacer par des contenus plus spécifiques à l'administration scolaire. Ceci pourrait se réaliser par la création d'un Certificat d'études supérieures de 30 crédits qui comprendrait les crédits du Certificat d'aptitude à la direction des écoles ainsi que les crédits gérés par les districts scolaires (à l'instar des instances facultaires, nous ne voyons pas comment les cours offerts par les districts scolaires pourraient être crédités en vue du programme universitaire sans l'appui des membres du corps professoral de l'Université). Une passerelle de 15 crédits supplémentaires donnerait l'occasion d'accéder à la maîtrise professionnelle. Elle suggère de considérer la possibilité de permettre aux étudiantes et étudiants de choisir comme activité de synthèse soit un stage en administration scolaire ou le mémoire. Pour sa part, la Faculté souhaite maintenir les cours de statistiques et de recherche comme exigences d'entrée au programme.

Quant au contenu des cours, elle remarque certaines lacunes en ce qui concerne des thèmes comme l'évaluation institutionnelle, le leadership ainsi que l'éthique et la gestion scolaire. En outre, elle fait des suggestions relativement à l'ajout de différents contenus qui répondent aux besoins actuels de la formation des gestionnaires scolaires. Elle suggère également la mise à jour du cours EDUC 6020 Tendances nouvelles et l'abolition du cours EDUC 6123 Administration scolaire II et son remplacement par de nouveaux contenus. Sur le plan pédagogique, l'évaluatrice recommande de réviser les méthodes pédagogiques pour les cours livrés à distance.

4- Gestion du programme

Au Nouveau-Brunswick, trois instances jouent un rôle dans la formation des gestionnaires scolaires : a) le ministère de l'Éducation qui décerne le Certificat d'aptitude à la direction d'école et en détermine les exigences, b) les districts scolaires qui parrainent quatre cours de ce Certificat, et c) l'Université de Moncton qui doit reconnaître les crédits du Certificat et qui décerne le diplôme de maîtrise en administration scolaire. L'évaluatrice note qu'il semble y avoir peu de communication et de concertation entre ces diverses instances. Les propos du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation sont éloquentes à ce sujet. « Un partenariat plus étroit entre la Faculté, les districts et le Ministère assurera un meilleur arrimage entre les modules visés pour le Certificat d'aptitude à la direction et la formation offerte dans le cadre de la maîtrise en éducation – mention administration scolaire. » De plus, l'évaluatrice incite à explorer d'autres avenues face aux activités de formation pratique, tel le mentorat. Il nous paraît opportun, afin d'assurer une collaboration constante entre les divers intervenants et intervenantes, de mettre sur pied un comité consultatif au programme d'administration scolaire, et ce, dans les plus brefs délais afin que le Comité puisse donner son avis quant aux modifications éventuelles des programmes.

Par ailleurs, l'encadrement a fait l'objet de plusieurs critiques de la part des étudiantes et étudiants qui ont rencontré l'évaluatrice lors de sa visite, et cela, à deux niveaux : le cheminement académique et l'encadrement du mémoire ou de la thèse. Pour le cheminement académique, elle fait deux suggestions : a) que cette tâche soit partagée avec une adjointe ou un adjoint administratif; et b) que l'on étudie la possibilité de la formation par cohorte. Quant à l'encadrement des mémoires et des thèses, elle offre des pistes à considérer comme la codirection de thèses par des collègues d'autres universités ou encore des praticiennes et praticiens d'expérience titulaires d'une maîtrise en administration scolaire pour accompagner les activités de synthèse des étudiantes et étudiants à la M. Éd. (administration scolaire).

5- Qualité des ressources humaines

L'évaluatrice mentionne le peu de ressources professorales qui interviennent dans ce programme et que les dégrèvements pour la recherche sont élevés. Aussi, elle se dit déçue de ne pas avoir eu accès à la productivité en recherche tant de la part du corps professoral, que des étudiantes et étudiants ainsi que du Groupe d'étude et de recherche en administration scolaire (GERAS).

Elle souligne que l'équipe en administration scolaire pourrait être complétée par l'embauche de chargées et chargés d'enseignement ou encore de praticiennes ou praticiens d'expérience titulaires d'une maîtrise, si ces derniers sont bien encadrés par l'équipe déjà en place.

Une piste qui n'a pas été considérée par l'évaluatrice mais que nous pensons propice est d'explorer les possibilités de collaboration avec le Département d'administration publique et la Faculté d'administration pour l'intégration de certains cours d'administration publique ou d'administration en administration scolaire. À titre d'exemple, nous pensons à des thèmes comme la gestion publique, la gestion et le changement et la gestion des ressources humaines en administration publique ou à l'administration du personnel en administration.

6- Qualité des ressources matérielles et physiques

L'Université met à la disposition du programme des ressources de qualité aux dires de l'évaluatrice. Les locaux répondent aux besoins et correspondent aux normes généralement rencontrées pour ce type de formation. Les ressources documentaires et informationnelles sont nombreuses et variées. Les étudiantes et étudiants lui ont exprimé leur satisfaction face aux services de la bibliothèque Champlain et la rapidité avec laquelle le personnel répond à leurs demandes.

7- Conclusion

Selon le rapport de l'évaluatrice madame Céline Castonguay, les programmes de maîtrise en administration scolaire sont importants pour l'Université de Moncton et pour le milieu francophone du Nouveau-Brunswick. Toutefois, les responsables doivent articuler plus clairement la mission et les objectifs du programme ainsi que les connaissances et les compétences à développer chez les gestionnaires scolaires. Distinguer les profils de formation pour la M. Éd. et la M.A. Éd. (administration scolaire) serait avantageux; mettre à jour le contenu de certains cours et ajouter des thèmes qui ne font pas partie de la formation actuelle pourraient améliorer le programme de formation.

Au plan pédagogique, les méthodes employées pour l'enseignement à distance gagneraient à être révisées. Il y a lieu de développer une meilleure concertation entre la Faculté, le ministère de l'Éducation et les districts scolaires au niveau de la formation en gestion scolaire. Par ailleurs, l'encadrement des étudiantes et étudiants mérite une attention certaine. La qualité des ressources professorales n'est pas remise en question, mais la Faculté et la direction des programmes doivent penser à des moyens innovateurs pour assurer l'encadrement des étudiantes et étudiants et l'enseignement des cours. Enfin, l'Université met à la disposition du programme des ressources de qualité.

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
pour les programmes en administration scolaire

Programmes	INSCRIPTIONS					DIPLOMÉES/DIPLOMÉS				
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Temps complet										
M. ès arts en éducation (administration scolaire)	3	4	4	7	10	-	1	1	-	-
M. en éducation (administration scolaire)	9	9	7	6	7	10	10	7	10	6
Temps partiel										
M. ès arts en éducation (administration scolaire)	-	-	1	-	-				Voir statistiques plus haut.	
M. en éducation (administration scolaire)	38	27	29	22	29				Voir statistiques plus haut.	

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent s'inspirent des constats et recommandations de l'évaluatrice externe ainsi que des commentaires des instances concernées de l'Université.

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de Maîtrise en éducation (administration scolaire) et de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) soient maintenus moyennant les modifications proposées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des sciences de l'éducation précise les paramètres des programmes en tenant compte des rôles et responsabilités liés à la fonction actuelle et future des gestionnaires scolaires comme le propose l'évaluatrice :

- 1) clarifier les objectifs et la vision du programme professionnel (M. Éd.) et du programme avec thèse (M.A. Éd.) ;
- 2) élaborer un profil de compétences pour la formation des gestionnaires scolaires;
- 3) ajouter une composante liée à l'identité culturelle.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des sciences de l'éducation, au cours de la révision des programmes, tienne compte des recommandations de l'évaluatrice eu égard à la structure et aux contenus :

- 1) distinguer les deux cheminements : un cheminement profil professionnel et un cheminement recherche;
- 2) pour le cheminement professionnel, examiner la possibilité de créer un programme de Certificat ou un Diplôme d'études supérieures de 30 crédits qui comprendrait, entre autres, les cours exigés pour le Certificat d'aptitude à la direction des écoles : ce programme pourrait devenir une passerelle pour accéder à la maîtrise professionnelle;
- 3) réviser le tronc commun pour l'adapter aux objectifs de chacun des cheminements ;
- 4) intégrer à la formation des contenus reflétant les réalités actuelles en administration scolaire.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des sciences de l'éducation, en s'inspirant des modalités proposées par l'évaluatrice, voit à actualiser l'offre de cours afin de répondre davantage aux besoins actuels et futurs des gestionnaires scolaires tout en tenant compte des réalités du milieu et revoit les formules pédagogiques pour les cours enseignés à distance.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des sciences de l'éducation révise les modalités d'encadrement des étudiantes et étudiants tant au niveau du cheminement académique qu'à celui de l'encadrement des thèses et des mémoires en s'inspirant des suggestions formulées par l'évaluatrice, entre autres :

- 1) repenser la nécessité du contingentement dans les cours;
- 2) offrir la formation par cohorte;
- 3) avoir recours à des collègues de la Faculté, d'autres facultés, du milieu de pratique ou d'autres universités pour la codirection de thèse ou de mémoire.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des sciences de l'éducation mette sur pied un Comité consultatif formé des différents intervenants et intervenantes en administration scolaire (ministère de l'Éducation, districts scolaires, Université de Moncton, représentantes et représentants des gestionnaires scolaires ainsi que représentantes ou représentants étudiants) dans le but d'arriver à une concertation au niveau de la formation en administration scolaire. Que le Comité consultatif soit créé dès maintenant afin qu'il puisse donner ses avis sur les modifications à apporter aux programmes en administration scolaire.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des sciences de l'éducation entreprenne des discussions avec la Faculté d'administration et la Faculté des arts et des sciences sociales afin d'examiner la possibilité d'insérer des cours de 2^e cycle en administration et en administration publique au sein des programmes en administration scolaire, et ce, afin de répondre à des besoins de formation en administration scolaire.

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de Maîtrise en éducation (administration scolaire) et de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) soient maintenus moyennant les modifications proposées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des sciences de l'éducation précise les paramètres des programmes en tenant compte des rôles et des responsabilités liés à la fonction actuelle et future des gestionnaires scolaires comme le propose l'évaluatrice :

- 1) Clarifier les objectifs et la vision du programme professionnel (M. Éd.) et du programme avec thèse (M.A. Éd.);
- 2) élaborer un profil de compétences pour la formation des gestionnaires scolaires;
- 3) ajouter une composante liée à l'identité culturelle.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des sciences de l'éducation, au cours de la révision des programmes, tienne compte des recommandations de l'évaluatrice eu égard à la structure et aux contenus :

- 1) Distinguer les deux cheminements : un cheminement profil professionnel et un cheminement recherche;
- 2) pour le cheminement professionnel, examiner la possibilité de créer un programme de Certificat ou un Diplôme d'études supérieures de 30 crédits qui comprendrait, entre autres, les cours exigés pour le Certificat d'aptitude à la direction des écoles : ce programme pourrait devenir une passerelle pour accéder à la maîtrise professionnelle;
- 3) réviser le tronc commun pour l'adapter aux objectifs de chacun des cheminements;
- 4) intégrer à la formation des contenus reflétant les réalités actuelles en administration scolaire.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des sciences de l'éducation, en s'inspirant des modalités proposées par l'évaluatrice, voit à actualiser l'offre de cours afin de répondre davantage aux besoins actuels et futurs des gestionnaires scolaires tout en tenant compte des réalités du milieu et revoit les formules pédagogiques pour les cours enseignés à distance.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des sciences de l'éducation révise les modalités d'encadrement des étudiantes et des étudiants tant au niveau du cheminement académique qu'à celui de l'encadrement des thèses et des mémoires en s'inspirant des suggestions formulées par l'évaluatrice, entre autres :

- 1) Repenser la nécessité du contingentement dans les cours;*
- 2) offrir la formation par cohorte;*
- 3) avoir recours à des collègues de la Faculté, d'autres facultés, du milieu de pratique ou d'autres universités pour la codirection de thèse ou de mémoire.*

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des sciences de l'éducation mette sur pied un Comité consultatif formé des différentes intervenantes et différents intervenants en administration scolaire (ministère de l'Éducation, districts scolaires, Université de Moncton, représentantes et représentants des gestionnaires scolaires ainsi que représentantes ou représentants étudiants) dans le but d'arriver à une concertation au niveau de la formation en administration scolaire. Que le Comité consultatif soit créé dès maintenant afin qu'il puisse donner ses avis sur les modifications à apporter aux programmes en administration scolaire.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des sciences de l'éducation entreprenne des discussions avec la Faculté d'administration et la Faculté des arts et des sciences sociales afin d'examiner la possibilité d'insérer des cours de deuxième cycle en administration et en administration publique au sein des programmes en administration scolaire, et ce, afin de répondre à des besoins de formation en administration scolaire. »

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation de la mineure en français langue seconde

Avis du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

Les 29 et 31 mars 2010, la professeure Wendy Burnett, de l'Université Mount Allison, visitait le campus de Moncton en tant qu'évaluatrice externe afin d'examiner notre programme de Mineure en français langue seconde et de donner son avis au sujet de ce programme. La professeure Burnett remettait son rapport préliminaire le 26 mai 2010 et son rapport final le 7 octobre 2010.

Tel que prévu dans la politique d'évaluation des programmes, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que le Département de traduction et langues ont eu l'occasion de réagir aux rapports préliminaire et final de l'évaluatrice.

Le texte qui suit présente les points saillants du rapport de la professeure Burnett et quelques réactions des diverses instances concernées de l'Université. Par la suite sont présentés les avis et recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification académique relativement au programme de Mineure en français langue seconde.

1- INTRODUCTION

L'évaluatrice externe prétend que pour bien évaluer la valeur du programme de Mineure en français langue seconde, « il faut prendre en considération la base du programme – ses objectifs et son contexte sociodémographique ». Son analyse repose donc sur l'appréciation des objectifs du programme, la nature du programme, les approches pédagogiques, la population étudiante, le corps professoral et les ressources matérielles affectés au programme.

Le programme de Mineure en français langue seconde, ajoute l'évaluatrice, est favorisé par « le contexte sociodémographique actuel » de la grande région de Moncton. Elle rapporte que le District scolaire 2 à lui seul comprend un grand nombre d'élèves qui fréquentent les programmes d'immersion (une vérification auprès du district scolaire 2 indique un taux de fréquentation de 4 805 pour l'année en cours). Pour plusieurs d'entre eux, l'idée de poursuivre des études universitaires au campus de Moncton peut représenter un atout important.

2- LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Selon l'évaluatrice, « les objectifs visés par les concepteurs du programme sont toujours pertinents ». Elle reconnaît le bien-fondé du programme. On retrouve le résumé de sa pensée dans le passage suivant :

Le programme de Mineure en français langue seconde continue à être un programme unique, surtout en ce qui concerne l'acquisition des compétences orales (...) et des connaissances dans la culture acadienne, grâce à l'encadrement du Groupe-pont à la communauté universitaire et aux cours à option (et) obligatoires.

Le remaniement des objectifs proposé dans le cadre de la reconfiguration du programme semble donner plus d'envergure au programme au dire de l'évaluatrice.

3- LA NATURE DU PROGRAMME

Le programme de Mineure en français langue seconde devient un programme très pertinent pour les étudiantes et étudiants provenant des programmes d'immersion, en ce sens, selon l'évaluatrice, qu'il leur permet de perfectionner « leurs compétences écrites et orales en français langue seconde » tout en acquérant « des connaissances culturelles francophones » qui leur offrent l'occasion de poursuivre une formation universitaire en français à l'Université de Moncton.

3.1 La structure du programme

L'examen de la liste des cours fait dire à l'évaluatrice « que le programme actuel donne la priorité à l'expression écrite et aux études littéraires ». Elle déplore le fait que le programme n'inclut pas suffisamment de formation à l'oral. Les témoignages des étudiantes et des étudiants ont confirmé à l'évaluatrice qu'ils ne se sentaient pas assez à l'aise à l'oral pour intervenir dans d'autres classes. Le Département a déjà corrigé cette lacune en créant un cours en français oral qui apparaît dans le Répertoire de cette année (2010-2011). L'évaluatrice suggère également « d'augmenter le nombre de cours à contenu culturel ». Le Département est en accord avec cette suggestion.

3.2 Les cours obligatoires et les cours à option

De façon générale, plusieurs des cours dans le programme actuel semblent répondre aux besoins des étudiantes et étudiants d'immersion. L'évaluatrice suggère d'apporter quelques précisions à certains cours et elle réitère sa suggestion « d'offrir un cours de renforcement des compétences orales au début de leur cheminement ».

Quant aux cours à option, l'évaluatrice déplore le manque de cours à contenu culturel ainsi que la difficulté de s'inscrire aux cours optionnels qui sont souvent « inaccessibles ».

3.3 Le programme reconfiguré de mineure en français langue seconde

L'évaluatrice accueille favorablement le programme reconfiguré de mineure en français langue seconde. Au dire de l'évaluatrice, ce programme reconfiguré règle trois irritants ou lacunes retrouvés dans le programme actuel, en ce sens qu'il comprend un cours en français oral, davantage de cours avec un contenu culturel et des cours à option plus accessibles. L'évaluatrice recommande que ce

programme reconfiguré soit accepté. Le Département et la Faculté appuient pleinement cette proposition.

3.4 La mineure en français langue seconde et les programmes en éducation

Auparavant, seul le programme du secondaire de B.A.-B.Éd avec majeure était disponible aux étudiantes et étudiants provenant des programmes d'immersion inscrits à la Mineure en français langue seconde. Étant donné que le B.A.-B.Éd. (primaire) ne comportait pas de mineure, les étudiantes et étudiants en provenance de l'immersion qui s'intéressaient à ce programme devaient faire les cours réguliers de français en plus des cours de français langue seconde suivis dans le cadre du Groupe-pont, ce qui demandait à ces étudiantes et étudiants une formation d'au-delà de cinq ans.

Récemment, la Faculté des arts et des sciences sociales, les responsables du secteur langue et du Groupe-pont ainsi que la Faculté des sciences de l'éducation sont arrivés à une entente d'équivalence en ce qui a trait aux cours de formation linguistique et aux cours de français langue, de sorte que les étudiantes et étudiants provenant du Groupe-pont peuvent maintenant s'inscrire au B.A.-B.Éd. (primaire) sans avoir à prolonger leur formation.

Cet arrangement ouvre les portes aux étudiantes et étudiants du Groupe-pont qui s'intéressent à l'enseignement au primaire et qui souhaitent éventuellement retourner enseigner en immersion dans leur milieu.

4- LES APPROCHES PÉDAGOGIQUES

L'évaluatrice reconnaît que l'enseignement qui se fait auprès du Groupe-pont et dans le cadre de la Mineure en français langue seconde prend sa source dans une variété d'approches pédagogiques, entre autres : « la présentation magistrale, les travaux pratiques, les exercices informatisés, les travaux écrits, les présentations en classe, les discussions, les travaux avec tuteur/trice, (...), les cours en ligne ».

Afin de rendre plus flexible la diffusion du matériel pédagogique, l'évaluatrice recommande que soit considérée « l'adoption du système Moodle, un système de diffusion de contenus gratuit pour les institutions d'enseignement ». Nous convenons que la Faculté et le Département pourraient faire les démarches auprès des instances concernées de l'Université afin de vérifier la possibilité d'adopter un tel système. Le Département est en accord avec cette démarche.

5- LA POPULATION ÉTUDIANTE

Les consultations auprès des étudiantes et des étudiants ont permis à l'évaluatrice de constater que ces derniers sont très motivés envers leur formation en français langue seconde et ils se sentent bien encadrés. Ils sont encouragés « à faire partie des activités sur le campus », telles que l'assistance aux spectacles universitaires. Ces activités leur permettent de s'intégrer plus facilement au milieu universitaire.

L'évaluatrice suggère qu'au moment de faire du recrutement dans les écoles d'immersion, il conviendrait que les recruteurs amènent avec eux une étudiante ou un étudiant en provenance de l'école visitée. Elle fait aussi d'autres suggestions qu'il conviendrait de discuter avec le Bureau du recrutement étudiant et de les mettre en œuvre le cas échéant.

Le tableau des inscriptions et des diplômées/diplômés nous indique que, même si on a assisté à une augmentation ces dernières années, il reste que les inscriptions à ce programme ne sont pas très élevées. De là l'importance de se doter de bonnes stratégies de recrutement. Le nombre de diplômées/diplômés n'est pas très élevé non plus. Par ailleurs, l'Université reçoit chaque année une trentaine d'étudiantes et d'étudiants au Groupe-pont.

6- LE CORPS PROFESSORAL

L'évaluatrice externe a une opinion positive des membres du corps professoral affectés au Groupe-pont et à la Mineure en français langue seconde. Elle avance que « Les étudiants affirment que les professeurs sont extrêmement compétents et que leurs efforts soutenus sont très appréciés ». Afin d'assurer une plus grande stabilité au programme, l'évaluatrice recommande que le poste temporaire de la professeure responsable du programme soit converti en un poste régulier. Cette recommandation est appuyée par la doyenne et le Département. L'évaluatrice ajoute également qu'un poste à plein temps devrait être ajouté « pour assurer le fonctionnement de la reconfiguration proposée de programme ». La Faculté et le Département pourraient étudier la situation et préparer une demande documentée aux instances concernées relativement aux ressources professorales nécessaires pour offrir les programmes du Groupe-pont et de Mineure en français langue seconde, étant donné que l'Université a déjà ciblé les diplômées et diplômés des programmes d'immersion dans son axe privilégié de recrutement.

7- LES RESSOURCES MATÉRIELLES

De façon générale, les ressources matérielles semblent suffisantes, mais compte tenu du type d'enseignement offert, l'évaluatrice recommande que la salle de classe soit médiatisée. Cette recommandation est pleinement appuyée par le Département.

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
pour la mineure en français langue seconde

	INSCRIPTIONS *					DIPLOMÉES/DIPLOMÉS				
	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010
Mineure en français langue seconde	4	7	11	8	9	1	3	2	1	4

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent s'inspirent des constatations et recommandations de l'évaluatrice externe ainsi que des commentaires et réactions des instances facultaires.

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Mineure en français langue seconde soit maintenu et que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de traduction et des langues proposent aux instances concernées son projet de reconfiguration dudit programme pour approbation.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté et le Département entreprennent les démarches nécessaires auprès des instances concernées à l'Université afin d'étudier la possibilité d'adopter le système Moodle de diffusion de contenus gratuit et, le cas échéant, d'adopter ce système pour les professeures et professeurs qui enseignent aux Groupe-pont et à la Mineure en français langue seconde.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté et le Département, en collaboration avec le Bureau du recrutement étudiant, s'entendent sur des stratégies de recrutement auprès des écoles d'immersion, en s'inspirant des suggestions de l'évaluatrice externe.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté et le Département étudient la situation du corps professoral affecté au Groupe-pont et à la Mineure en français langue seconde et fasse une demande documentée aux instances concernées relativement aux ressources professorales nécessaires pour offrir ces programmes, étant donné que l'Université a déjà ciblé les diplômées et diplômés des programmes d'immersion dans son axe privilégié de recrutement.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté et le Département fassent la demande auprès des instances concernées pour la mise sur pied d'une salle médiatisée qui servirait principalement aux membres du corps professoral affectés au Groupe-pont et à la Mineure en français langue seconde.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Mineure en français langue seconde soit maintenu et que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de traduction et des langues proposent aux instances concernées son projet de reconfiguration dudit programme pour approbation.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté et le Département entreprennent les démarches nécessaires auprès des instances concernées à l'Université afin d'étudier la possibilité d'adopter le système Moodle de diffusion de contenus gratuits et, le cas échéant, d'adopter ce système pour les professeures et les professeurs qui enseignent au Groupe-pont et à la Mineure en français langue seconde.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté et le Département, en collaboration avec le Bureau du recrutement étudiant, s'entendent sur des stratégies de recrutement auprès des écoles d'immersion, en s'inspirant des suggestions de l'évaluatrice externe.

RECOMMANDATION 4

Que, à la suite d'un effort en recrutement qui mènera à une augmentation significative du nombre d'étudiantes et d'étudiants recrutés dans le programme, la situation du corps professoral affecté au Groupe-pont et à la Mineure en français langue seconde soit étudiée à ce moment.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté et le Département fassent la demande auprès des instances concernées pour la mise sur pied d'une salle médiatisée qui servirait principalement aux membres du corps professoral affectés au Groupe-pont et à la Mineure en français langue seconde. »

CALENDRIER
Évaluation des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton
Années 2000-2001 à 2005-2006

Rubrique 7
 CCJ-110131

E24

DOCUMENT C
 CCJ-110131

ANNÉE	DISCIPLINE	PROGRAMMES	ADOPTÉ AU CCJ
1999-2000	Odysée humaine		septembre 2000
2000-2001	Anglais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (majeure en anglais) ▪ Mineure en anglais 	mars 2003
	Arts visuels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A.V. ▪ B.A.V. (orientation enseignement) 	janvier 2007
	Biologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Sc. (spécialisation en biologie) ▪ B.Sc. (majeure en biologie) ▪ Mineure en biologie ▪ B.Sc. (majeure en biologie-régime coopératif) ▪ B.Sc. (spécialisation en biologie – régime coopératif) ▪ M.Sc. (biologie) 	mars 2005
	Économie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. soc. (spécialisation en économie) ▪ B. Sc. soc. (majeure en économie) ▪ Mineure en économie ▪ M.A. (économie) 	octobre 2005
	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M.E.E. 	août 2002
	Philosophie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (spécialisation en philosophie) ▪ B.A. (majeure en philosophie) ▪ Mineure en philosophie ▪ M.A. (philosophie) 	janvier 2004
	Sciences religieuses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mineure en sciences religieuses ▪ Certificat en études pastorales 	octobre 2010

CALENDRIER
Évaluation des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton
Années 2000-2001 à 2005-2006

ANNÉE	DISCIPLINE	PROGRAMMES	ADOPTÉ AU CCJ
	Technologies de l'information	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat de 2^e cycle en TI ▪ Diplôme d'études supérieures en TI – coop 	mai 2004
2001-2002	Administration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A.A. (Général) – Tronc commun ▪ BAA – concentration : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Comptabilité <input type="checkbox"/> Finance <input type="checkbox"/> Systèmes d'information organisationnels <input type="checkbox"/> gestion des opérations et option coop <input type="checkbox"/> management <input type="checkbox"/> marketing ▪ Baccalauréat en commerce ▪ Mineure en comptabilité ▪ Mineure en finance ▪ Mineure en informatique de gestion ▪ Mineure en management ▪ Mineure en marketing ▪ Mineure en gestion des opérations ▪ Mineure en sciences de la gestion ▪ Mineure en technologie de gestion ▪ Dipl. A.A. ▪ Certificat en administration du personnel ▪ Certificat en comptabilité ▪ Certificat en comptabilité-finance ▪ Certificat en gestion des opérations-informatique de gestion ▪ Certificat en management ▪ Certificat en marketing ▪ Certificat en techniques de bureau ▪ M.B.A. – coopératif ▪ M.B.A. 	mars 2004 (2 ^e cycle) octobre 2003 (1 ^{er} cycle)

CALENDRIER
Évaluation des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton
Années 2000-2001 à 2005-2006

ANNÉE	DISCIPLINE	PROGRAMMES	ADOPTÉ AU CCJ
	Art dramatique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A.D. 	janvier 2011
	Biochimie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Sc. (spécialisation en biochimie) ▪ B.Sc. (majeure en biochimie) ▪ Mineure en biochimie ▪ B.Sc. (spécialisation en biochimie) – régime coopératif ▪ M.Sc. (biochimie) 	octobre 2006
	Études familiales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (majeure en études familiales) ▪ B.A.-Bed – majeure en études familiales ▪ Mineure en développement personnel et social ▪ M.Sc. (études familiales) ▪ Certificat de formation complémentaire en sciences familiales 	janvier et septembre 2004 (1 ^{er} cycle) septembre 2004 (2 ^e cycle)
	Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Sc. (nutrition) ▪ B.Sc. (nutrition – option coop) ▪ M.Sc. (nutrition-alimentation) 	mars 2004
	Sciences et technologie des aliments (Biotechnologie)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Sc. en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) 	mai 2005
	Travail social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M.T.S. 	février 2006
2002-2003	Arts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mineure pluridisciplinaire en beaux-arts 	Aboli - SAC-100305
	Chimie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. (spécialisation en chimie) ▪ B. Sc. (majeure en chimie) ▪ Mineure en chimie ▪ B. Sc. (spécialisation en chimie) – Régime coopératif ▪ B. Sc. (majeure en chimie) – Régime 	février 2006

CALENDRIER
Évaluation des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton
Années 2000-2001 à 2005-2006

E27

ANNÉE	DISCIPLINE	PROGRAMMES	ADOPTÉ AU CCJ
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ coopératif ▪ M. Sc. (chimie) 	
	Génie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. A. (génie civil) ▪ B. Sc. A. (électrique) ▪ B. Sc. A. (industriel) ▪ B. Sc. A. (mécanique) ▪ B.T.- B.Éd. (majeure en technologie de l'industrie) ▪ B. Sc. A. -Régime coopératif (génie civil) ▪ B. Sc. A. -Régime coopératif (génie électrique) ▪ B. Sc. A. -Régime coopératif (génie industriel) ▪ B. Sc. A. -Régime coopératif (génie mécanique) ▪ M. Sc. A. 	<p><u>Civil</u> février 2005</p> <p><u>Électrique</u> mars 2005</p> <p><u>Industriel</u> février 2005</p> <p><u>Mécanique</u> février 2005</p> <p><u>2^e cycle</u> mars 2005</p>
	Géographie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (spécialisation en géographie) ▪ B.A. (majeure en géographie) ▪ Mineure en géographie 	février 2009
	Informatique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.I.A. ▪ B. Sc. (majeure en informatique) ▪ Mineure en informatique ▪ Baccalauréat en informatique appliquée - Régime coopératif ▪ Certificat en informatique 	mai 2006
	Mathématiques et statistiques	<p><u>Mathématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. (majeure en mathématiques) ▪ Mineure en mathématiques 	avril 2006

CALENDRIER
Évaluation des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton
Années 2000-2001 à 2005-2006

ANNÉE	DISCIPLINE	PROGRAMMES	ADOPTÉ AU CCJ
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. (majeure en mathématiques) – régime coopératif ▪ M. Sc. (mathématiques) <p><u>Statistiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mineure en statistique appliquée ▪ Mineure en recherche opérationnelle 	
	Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Année préparatoire ▪ Baccalauréat en musique (général) ▪ Baccalauréat en musique (interprétation) ▪ Mineure en musique 	octobre 2008 et février 2009
	Physique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. (spécialisation en physique) ▪ B. Sc. (majeure en physique) ▪ Mineure en physique ▪ B. Sc. (spécialisation en physique) – Régime coopératif ▪ M. Sc. (physique) 	mai 2006
	Récréologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. en récréologie ▪ Certificat en gestion des organismes associatifs (avec É.P.) 	avril 2007
	Sciences sociales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mineure en études du vieillissement ▪ Mineure en démographie ▪ Certificat en études coopératives ▪ Certificat en gérontologie 	octobre 2008
	Sociologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. soc. (spécialisation en sociologie) ▪ B. Sc. soc. (majeure en sociologie) ▪ Mineure en sociologie ▪ Certificat en sociologie 	août 2005

CALENDRIER
Évaluation des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton
Années 2000-2001 à 2005-2006

ANNÉE	DISCIPLINE	PROGRAMMES	ADOPTÉ AU CCJ
2003-2004	Administration publique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M.A.P. ▪ Diplôme d'études supérieures en administration publique ▪ Certificat de 2^e cycle en gestion publique contemporaine 	mars 2009
	Droit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ LL.B. ▪ Baccalauréat en droit (pour titulaire de licence en droit civil) ▪ Dip. E.C.L. ▪ LLB/MÉÉ ▪ LLB-MAP ▪ LLB-MBA 	janvier 2007
	Éducation physique et kinésiologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique) ▪ B. Sc. kinésiologie 	Éducation physique avril 2008 Kinésiologie octobre 2006
	Science forestière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. F. ▪ B. Sc. F. - Régime coopératif 	mai 2005
2004-2005	Études françaises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation linguistique ▪ Programme (cours) immersion en français 	octobre 2007
	Histoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (spécialisation en histoire) ▪ B.A. (majeure en histoire) ▪ Mineure en histoire ▪ M.A. (histoire) 	octobre 2009

CALENDRIER
Évaluation des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton
Années 2000-2001 à 2005-2006

ANNÉE	DISCIPLINE	PROGRAMMES	ADOPTÉ AU CCJ
	Sciences de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Ed. (programme A) ▪ B.A.-B.Ed. (primaire) ▪ Autres programmes combinés ▪ Baccalauréat en éducation des adultes (formation générale) ▪ Baccalauréat en éducation des adultes (formation technique) ▪ Certificat d'éducation des adultes ▪ Certificat en formation à distance multimédia ▪ Certificat de 1^{er} cycle en développement de carrière (type A) ▪ M.Éd. (administration scolaire) ▪ M.Éd. (enseignement) ▪ M.Éd. (enseignement ressource) ▪ M.A. Éd. (administration scolaire) ▪ M.A. Éd. (enseignement) ▪ M.A. Éd. (enseignement ressource) ▪ M.O. ▪ M.A.O. ▪ Diplôme d'études supérieures en counseling de carrière ▪ Ph.D. 	<p><u>Primaire</u> mars 2009</p> <p><u>Secondaire</u> juin 2009</p> <p><u>Éducation des adultes</u> octobre 2007 et février 2008</p> <p><u>Administration scolaire</u> octobre 2010</p> <p><u>Ens. et ens ressource</u> mars 2008</p> <p><u>Orientation</u> mars 2008</p> <p><u>Doctorat</u> octobre 2007 et février 2008</p>
	Traduction et langues (traduction)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Trad. ▪ B. Trad. (programme accéléré) ▪ Mineure en traduction ▪ B. Trad. – option coop 	juin 2008
	Traduction et langues (langues)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mineure – français langue seconde ▪ Immersion en français langue seconde ▪ Immersion en français écrit ▪ Certificat de formation compl. en français 	janvier 2011

CALENDRIER
Évaluation des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton
Années 2000-2001 à 2005-2006

ANNÉE	DISCIPLINE	PROGRAMMES	ADOPTÉ AU CCJ
		<ul style="list-style-type: none"> langue seconde ▪ Formation en langue : allemand <li style="padding-left: 20px;">Espagnol 	
2005-2006	Études françaises (1 ^{er} cycle)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (spécialisation en études littéraires) ▪ B.A. (spécialisation en linguistique) ▪ B.A. (majeure en études françaises) ▪ Mineure en études françaises 	juin 2009
	Psychologie (1 ^{er} cycle)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bacc. ès arts (spécialisation en psychologie) ▪ Bacc. ès arts (majeure en psychologie) ▪ Bacc. ès arts (mineure en psychologie) 	février 2009
	Psychologie (2 ^e et 3 ^e cycles)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M.A. Ps. ▪ Ph.D. 	avril et octobre 2007
PROGRAMMES NON ÉVALUÉS OU EN COURS D'ÉVALUATION			
2002-2003	Programme préparatoire en sciences de la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dip. S.S. 	
2003-2004	Arts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. ès arts (général) ▪ B.A. multidisciplinaire ▪ Thématique en études acadiennes ▪ Thématique en études canadiennes ▪ B.A. ès arts (après le B.E.E.) 	
	Techniques radiologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. T.R. 	
2004-2005	Information-communication (reportée en 2008-2009)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.A. (majeure en information-communication) 	

CALENDRIER
Évaluation des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton
Années 2000-2001 à 2005-2006

ANNÉE	DISCIPLINE	PROGRAMMES	ADOPTÉ AU CCJ
	Sciences infirmières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. Inf. (pour étudiante ou étudiant régulier) ▪ B. Sc. Inf. (pour infirmière ou infirmier immatriculé) ▪ Certificat en santé mentale et en soin infirmier psychiatrique ▪ Certificat en soin critique (pour infirmières et infirmiers immatriculés) ▪ M. Sc. Inf. ▪ M.Sc. Inf. – infirmière ou infirmier praticien 	Reconfiguration (SAC-100507)
	Science politique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. Sc. soc. (spécialisation en science politique) ▪ B. Sc. soc. (majeure en science politique) ▪ Mineure en science politique 	Visite de l'évaluateur en décembre 2010
	Sciences sociales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mineure en sciences sociales 	
2005-2006	Études françaises (2 ^e et 3 ^e cycles) (reportée en 2009-2010)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. A. (études littéraires) ▪ M.A. (sciences du langage) ▪ M. Fr. ▪ Ph. D. (études littéraires) ▪ Ph. D. (sciences du langage) 	
	Sciences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B.Sc. multidisciplinaire ▪ 	
	Travail social (bacc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ B. T. S. (programme régulier) ▪ B.T.S. (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) ▪ B.T.S. (pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe) ▪ Certificat sur les toxicomanies ▪ Années préparatoires au baccalauréat en travail social 	

Rubrique 8.1
CCJ-110131

Tiré à part du
Rapport du Comité *ad hoc* du Sénat académique
Sur la viabilité des programmes et son impact
sur l'avenir de l'Université de Moncton

4.2.1 Recommandations par rapport aux défis fonctionnels

Planification du développement académique et qualité des programmes

Parmi les pistes de solution proposées lors des consultations avec la collectivité universitaire, celle citée le plus couramment concernait l'absence d'un processus de planification académique transparent et participatif. Le besoin de bien orienter la programmation future de l'Université de Moncton constitue visiblement une action prioritaire. Les décisions relatives à la création et au maintien de programmes sont prises au gré des circonstances et des argumentaires, par exemple un financement ponctuel extérieur, ou encore la disparition des possibilités de financement.

Il existe à l'heure actuelle, en principe, un lieu permanent de planification, soit le Comité conjoint de la planification où siègent à la fois des membres du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique. Le mandat du Comité conjoint de la planification est « de recommander les priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources » et « de recommander les étapes et les échéances de la mise en œuvre de ces priorités »¹. Toutefois, dans la pratique, ce mandat n'est pas véritablement actualisé. Le Comité juge qu'il est primordial qu'une instance académique remplisse ce mandat. De plus, nous jugeons extrêmement important que l'exercice de planification commence dans les facultés et campus.

Recommandation 1 :

Que le Sénat académique précise et renforce le mandat du Comité conjoint de la planification afin que celui-ci inclut la planification académique, et que le Sénat académique s'assure de la présence d'un membre du corps professoral, d'une doyenne ou d'un doyen, de la population étudiante et du réseau.

Recommandation 2 :

Que le Sénat académique demande au Comité conjoint de la planification de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les facultés et campus, qui reposera sur la participation de toutes les unités académiques et qui touchera les programmes existants, la création de programmes et le déploiement des ressources. Les plans facultaires et des campus seront intégrés en un seul plan triennal déposé au Sénat académique et mis en circulation.

¹ *Statuts et règlements*, publié par le Secrétariat général, Mise à jour le 1^{er} septembre 2009, p. 12.

4.2.3 Recommandations par rapport aux défis de la programmation

Orientation des nouveaux programmes

En réponse aux besoins changeants de la société, de plus en plus d'universités ont amorcé le virage vers des programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires. Cette nouvelle génération de programmes fait éclater les frontières des programmes traditionnels, généralement très disciplinaires. Plusieurs personnes ayant participé aux séances de réflexion ont exprimé le souhait d'orienter la programmation de l'Université de Moncton vers la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité. Cette orientation sous-entend une plus grande collaboration entre les disciplines. Le Comité pense qu'il s'agit là d'une voie prometteuse pour notre institution.

Recommandation 11 :

Que le Sénat académique, en collaboration avec le Comité conjoint de la planification, priorise le développement de programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires au premier cycle et aux cycles supérieurs dans sa planification académique et examine la pertinence de créer des modules académiques interdisciplinaires responsables de gérer ces programmes.

**L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF
ET LE FONCTIONNEMENT
DU BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF (BEC)
À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Rapport présenté
au
Sénat académique**

par

Le Comité *ad hoc* – Enseignement coopératif

**JÉRÉMIE AUBÉ – étudiant en génie civil
CLAUDE DIONNE, vice-doyen – Faculté de l'administration
JACQUES NUCKLE, directeur – Département de biologie
JEAN-GUY OUELLETTE, vice-recteur adjoint à l'enseignement et président
MICHEL SOUCY, professeur en sciences forestières – campus d'Edmundston**

Le 29 octobre 2010

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
Liste des recommandations selon les quatre volets du mandat.....	iii
- Regarder les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs	iii
- Documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation à ces programmes.....	iii
- Poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs.....	iv
- Revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant....	iv
1- INTRODUCTION	1
2- HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	1
3- DÉFINITION, RÔLE ET EXIGENCES DES PROGRAMMES COOPÉRATIFS	2
4- LES QUATRE VOLETS DU MANDAT	5
4.1 Regarder les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs.....	5
4.1.1 Évaluation du volet académique.....	5
4.1.2 Évaluation d'un service en appui aux programmes.....	7
4.2 Documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation à ces programmes	7
4.2.1 Promotion et recrutement	12
4.2.2 Visibilité du programme	13
4.3 Poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs	14
4.3.1 Sondage auprès des facultés/décanats des études.....	14
4.3.2 Entretien avec des employeurs et employées.....	15
4.3.3 Enseignement coopératif dans d'autres universités	16
4.4 Revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant.....	17
4.4.1 Fonctionnement du BEC.....	17
4.4.1.1 Modèle organisationnel	18
4.4.1.2 Les fonctions du BEC.....	18
4.4.1.3 Développement professionnel.....	19
4.4.2 Gestion de l'Université face au BEC.....	20
4.4.3 Gestion des activités du BEC	21
4.4.3.1 Documentation.....	21
4.4.3.2 Site Web	22
4.4.3.3 Activités de formation	22
4.4.3.3.1 Le nombre et type d'étudiantes et d'étudiants...	22

4.4.3.4 Collaboration et niveau de satisfaction.....	24
4.4.3.4.1 Collaboration avec les unités académiques	24
4.4.3.4.2 Collaboration avec les employeurs et employeurs	26
4.4.3.4.3 Satisfaction des étudiantes et étudiants	27
5. CONCLUSION	28
Annexe A Sondage auprès des facultés/décanats des études	29
Annexe B Liste des personnes interviewées	33
Annexe C Documents et statistiques consultés.....	34
Annexe D Inventaire des programmes comportant des stages selon le type de stage à l'Université de Moncton	36
Annexe E Maîtrise en administration publique	37

Sommaire

À la demande du Sénat académique, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a mis sur pied un comité qui avait pour mandat d'étudier la question de l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton. Plus spécifiquement, le Comité devait se concentrer sur les quatre volets suivants :

- a) regarder les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs;
- b) documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation à ces programmes;
- c) poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs;
- d) revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant.

Dans le but de réaliser son mandat et d'obtenir le plus d'information possible, le Comité a effectué un sondage auprès des membres de la RDD, a interviewé un certain nombre de personnes ayant des liens de près ou de loin avec l'enseignement coopératif et a consulté des documents ainsi que des statistiques relativement à l'enseignement coopératif.

Au départ, le Comité a voulu faire un survol historique de la place de l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton. La création du premier programme coop remonte à 1987 et ce ne fut que huit ans plus tard avant qu'un deuxième programme soit créé. À ce jour, on compte plus de 20 programmes coop à l'Université. D'autre part, le Bureau de l'enseignement coopératif, au Campus de Moncton, a été mis sur pied en septembre 1996 dans le but de centraliser les services d'encadrement coop et d'éviter la création de postes de coordonnatrice ou de coordonnateur de stages dans chacune des unités académiques qui introduirait des programmes coop à l'avenir. Les campus d'Edmundston et de Shippagan ont aussi mis sur pied des services d'enseignement coopératif.

Afin d'élucider le mieux possible la question de l'enseignement coopératif, les membres du Comité ont consulté la documentation de l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC). Cette association offre une définition de l'enseignement coopératif et établit des normes ainsi que des lignes directrices pour les programmes coopératifs offerts dans les établissements postsecondaires au pays. L'enseignement coopératif fait référence, selon l'ACDEC, à tout programme d'enseignement qui intègre formellement les études et l'expérience de travail au sein d'organismes qui participent à l'enseignement coopératif en tant qu'employeur ou employeur. L'étudiante ou l'étudiant alterne les périodes d'études et de stages pour acquérir formation et expérience dans un domaine particulier des affaires, de l'industrie, de la fonction publique, des services sociaux ou de toute autre profession. Les normes de l'ACDEC concernant la structure d'un programme coop sont définies ainsi : a) le temps consacré à des stages en milieu de travail doit représenter au moins 30 pour cent du temps consacré aux études; b) la durée du stage en milieu de travail équivaut à la durée d'une session d'études (i.e. si la session d'études est d'une durée de 4 mois, le stage en milieu de travail doit être de même durée); c) les inscriptions aux sessions d'études et aux stages doivent être à temps plein, il y a alternance entre les sessions d'études et les stages en milieu de travail et le programme se termine par une session d'études; d) les stages en milieu de travail ont lieu pendant les différents trimestres de l'année de manière à permettre aux étudiantes et étudiants d'appréhender le milieu de travail à différentes périodes de l'année (il peut y avoir des exceptions à ceci si l'établissement fait la démonstration que le travail lié à cette formation est plutôt saisonnier). Une vérification des programmes coop offerts à l'Université de Moncton indique que tous les programmes respectent les normes a et b; cinq programmes respectent la norme c, alors qu'aucun programme ne respecte la norme d.

Le premier volet du mandat du Comité portait sur **les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs**. Le Comité a considéré l'approche d'évaluation des programmes selon deux moyens : l'évaluation du volet académique ou universitaire des programmes et l'évaluation des services en appui aux programmes. La Politique

d'évaluation des programmes de l'Université de Moncton précise que normalement l'ensemble de tous les programmes d'une discipline donnée sont évalués en même temps. Les programmes coop font donc partie de l'évaluation périodique des programmes. Toutefois, dans les mandats d'évaluation confiés aux équipes d'évaluation externe, il y a peu ou pas de questions qui ont fait spécifiquement référence aux programmes coop. Quant aux services offerts par le Bureau de l'enseignement coopératif (BEC), le Comité n'a pas trouvé de mesure semblable à celle de l'évaluation des programmes pour évaluer un service de ce type.

En ce qui a trait au deuxième volet du mandat, soit celui de **documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation**, le Comité a eu recours à un certain nombre de données statistiques. Il a étudié des données relativement : a) au nombre de diplômées et diplômés des programmes coop; b) aux inscriptions aux différents programmes; c) aux taux de participation aux différents programmes; d) aux inscriptions aux programmes coop dans les universités des maritimes; e) à un rapport d'une étude sur la participation aux programmes coop au plan canadien. Ces informations indiquent que le taux de participation à l'Université de Moncton est moins élevé comparativement à celui dans les universités des Maritimes et ailleurs au pays.

Le Comité a examiné quelques pistes pouvant expliquer le faible taux de participation aux programmes coop. Il s'est penché sur les méthodes de promotion et de recrutement de ces programmes et leur visibilité. L'Équipe de recrutement de l'Université dispose de moins en moins de temps dans les écoles pour faire le recrutement. Les programmes coop sont présentés de la même manière que tous les autres programmes de l'Université. Le recrutement pour les programmes coop se fait principalement par l'équipe du BEC de chaque campus et par les unités académiques une fois que ces étudiantes et étudiants sont à l'Université. Du côté de la visibilité de ces programmes, le Comité note qu'à l'exception du rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Sénat académique, la documentation produite par l'Équipe de direction de l'Université demeure silencieuse face aux programmes coop. Aussi, le site Web de l'Université exige de passer par cinq étapes afin de pouvoir se rendre à la page se rapportant aux programmes coop.

Le troisième volet du mandat demandait au Comité de **poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs**. Pour tenter de répondre à cette question, le Comité a effectué un sondage auprès des facultés/décanats des études, s'est entretenu avec un certain nombre d'employeurs et d'employées et a consulté des sites Web d'autres universités. Le résultat du sondage indique que dans certaines unités, les programmes coop augmentent en popularité et que les étudiantes et étudiants sont satisfaits de leur programme. Par ailleurs, d'autres indiquent que le taux de participation est plutôt faible. Certaines unités songent à introduire d'autres programmes coop et une faculté veut se pencher sur la situation des programmes coop où les étudiantes et étudiants montrent peu d'intérêt.

Les rencontres avec les employeurs et employées ont permis de constater que plusieurs d'entre eux souhaiteraient accueillir des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton à différentes périodes de l'année et non seulement pendant la session printemps/été. La Fonction publique fédérale s'est dite un peu déçue de ne pas recevoir de stagiaires de l'Université de Moncton à l'automne et à l'hiver et a mentionné qu'elle considérerait prioritairement les stagiaires inscrits dans des programmes coop. En vérifiant les sites Web d'autres universités des Maritimes de taille semblable à l'Université de Moncton, le Comité a découvert que ces établissements trouvent des moyens d'offrir des stages coop aux différentes sessions de l'année universitaire et peuvent ainsi respecter les normes de l'ACDEC.

Le dernier volet du mandat incitait le Comité à **revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant**. Les lignes directrices de l'ACDEC ont servi d'outil pour vérifier si le BEC remplissait bien le mandat que lui a confié l'Université. Aussi, comme l'approche à l'enseignement coopératif est fondée sur un partenariat à trois niveaux : l'étudiante ou l'étudiant,

l'employeur ou l'employeur et l'établissement d'enseignement, le Comité s'est adressé à ces trois différents groupes pour connaître leurs opinions face au fonctionnement du BEC.

La comparaison du fonctionnement du BEC avec les lignes directrices de l'ACDEC montre que l'Université respecte en bonne partie ces lignes. Là où une amélioration pourrait être apportée concerne les ressources humaines et le Comité incite l'Université à se pencher sur cette question. Quant au BEC, tous les aspects de son fonctionnement respectent les lignes directrices. De plus, son fonctionnement n'est pas différent de celui des autres universités, à l'exception du fait que le BEC compose avec un grand nombre d'étudiantes et étudiants non canadiens, ce qui n'est pas le cas ailleurs.

Les unités académiques, les employeurs et employeurs ainsi que les étudiantes et étudiants ont exprimé un niveau de satisfaction assez élevé par rapport au fonctionnement du BEC ainsi qu'à leurs relations avec le personnel du BEC. Néanmoins, quelques aspects du fonctionnement méritent une attention particulière afin de les améliorer.

Au fur et à mesure de son analyse, le Comité a formulé des recommandations. Celles-ci sont présentées ci-après selon les différents volets du mandat que le Sénat académique lui a confié.

Liste des recommandations selon les quatre volets du mandat

Regarder les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs

1. Que le Bureau de l'enseignement coopératif figure parmi les interlocutrices et interlocuteurs rencontrés et soit consulté par l'équipe d'évaluation lors des évaluations externes des programmes coop.
2. Que le mandat confié aux équipes d'évaluation externe des programmes coopératifs comprenne, entre autres, une demande d'avis quant à la contribution des stages en milieu de travail à la formation universitaire, tant au plan de l'apprentissage qu'à celui de l'enseignement, dans le cadre d'un programme coop.
3. Que les instances de l'Université établissent et mettent en œuvre une procédure pour l'évaluation périodique (entre cinq et sept ans) des services offerts par les bureaux de l'enseignement coopératif de chaque campus.
4. Que cette évaluation soit effectuée par une personne ou une équipe externe experte dans la gestion de bureaux d'enseignement coopératif.
5. Que le rapport complet d'évaluation, incluant les recommandations, soit déposé au Sénat académique à titre d'information.

Documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation à ces programmes

6. Que la Direction générale des relations universitaires, de qui relève présentement le Bureau du recrutement étudiant, voit à ce que la stratégie de recrutement de l'Université soit révisée et ajustée de manière à mettre de l'avant et promouvoir les mérites du régime coopératif.
7. Que la Direction générale des relations universitaires voit à ce que l'équipe de recrutement modernise son approche par une plus grande utilisation de moyens technologiques pour distribuer l'information, par exemple, le DVD ou autres supports électroniques, qui peuvent contenir un grand volume d'information et être produits à coûts réduits, comparativement à la production de dépliants, fascicules ou autres.

8. Que les facultés et les unités académiques concernées, en collaboration avec le BEC, exercent un rôle accru dans la promotion et le recrutement d'étudiantes et d'étudiants dans leurs programmes coop respectifs.
9. Que l'Équipe de direction de l'Université clarifie ses objectifs, son appui et son engagement envers les programmes coopératifs, si elle y croit.
10. Que la Direction générale des services universitaires, de qui relève présentement le Comité responsable du site Web de l'Université, s'assure que le site soit révisé de manière à accorder une visibilité accrue aux programmes coop dès la page d'accueil.
11. Que les facultés concernées exploitent de nouvelles avenues pour attirer les étudiantes et étudiants de première année dans les programmes coop.
12. Que l'Université explore la possibilité d'admettre les étudiantes et étudiants à des programmes coop dès la première année d'études par le biais d'une formule semblable à l'admission anticipée ou conditionnelle et voit à ajuster sa méthode de facturation pour les stages coop en fonction du moment où les étudiantes et étudiants s'inscrivent formellement au stage.

Poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs

13. Que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche demande aux facultés/décanats des études :
 - de se pencher sur la pertinence des programmes coop existants de leur unité;
 - de se pencher sur la nécessité de les modifier;
 - d'examiner la possibilité de créer de nouveaux programmes coop.

Que le vice-recteur accorde aux facultés/décanats des études, au besoin, les ressources nécessaires pour effectuer le travail. Que le résultat du travail effectué par les facultés/décanats des études soit remis au vice-recteur au plus tard le 30 juin 2011.

14. Que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche crée un comité tripartite qui aura comme mandat d'identifier les moyens pouvant permettre aux unités académiques d'intégrer des stages coop et d'offrir des cours pendant différentes sessions de l'année universitaire afin que les programmes coop répondent davantage aux normes d'agrément de l'ACDEC; que ledit comité remette son rapport au vice-recteur au plus tard le 30 juin 2011.

Revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant

15. Que le vice-recteur adjoint à l'enseignement, de qui relève le BEC, voit à ce que le BEC effectue les changements suggérés à la section 4.4.3.1 du rapport, dans le but d'arrimer le contenu des documents publiés avec la documentation officielle de l'Université et d'améliorer le contenu du fascicule Modalités de fonctionnement Régime coopératif – Université de Moncton, et ce, au plus tard le 30 juin 2011.
16. Que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche crée un comité dont le mandat sera d'étudier la pertinence de l'accès aux programmes coop pour les étudiantes et étudiants non canadiens et de lui faire les recommandations appropriées au plus tard le 30 juin 2011.
17. Que le Comité du budget du Campus de Moncton tienne compte des responsabilités accrues du personnel du BEC lors de l'attribution annuelle des ressources humaines et financières à ce service et qu'il régularise un autre poste de coordination au BEC.

1. INTRODUCTION

Le Sénat académique, à sa réunion du 6 mars 2009, a décidé de créer un comité dont la fonction principale serait d'étudier la question de l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton. Lors de sa réunion subséquente, soit le 6 mai 2009, le Sénat confiait le mandat suivant au Comité :

- e) regarder les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs;
- f) documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation à ces programmes;
- g) poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs;
- h) revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant.

Les membres du Comité, nommés par le Bureau de direction du Sénat, sont les suivants : Jean-Guy Ouellette, vice-recteur adjoint à l'enseignement et président du Comité, Claude Dionne, vice-doyen de la Faculté d'administration, Jacques Nuckle, directeur du Département de biologie, Michel Soucy, professeur à la Faculté de foresterie et Jérémie Aubé¹, étudiant en génie civil. Les services de Colette Landry Martin ont été retenus pour aider le Comité dans sa recherche d'information et pour la rédaction de documents.

Le Comité a commencé ses travaux le 13 janvier 2010 et a déterminé son plan d'action. Afin d'obtenir le plus d'information possible, le Comité a effectué un certain nombre de démarches. Il a d'abord adressé un questionnaire aux membres de la RDD dans le but de connaître leur avis face à certains volets du mandat du Comité (Annexe A). Il a ensuite interviewé un certain nombre de personnes ayant des liens de près ou de loin avec l'enseignement coopératif (Annexe B). De plus, il a consulté des documents et statistiques relativement à l'enseignement coopératif (Annexe C).

Afin de rendre compte des résultats des démarches du Comité, le présent rapport comprendra un bref historique de l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton, une définition, le rôle et les exigences des programmes coop ou avec régime coopératif, les points de vue du Comité par rapport à chacun des éléments du mandat qui lui a été confié ainsi que la conclusion et les recommandations. Ces dernières tiennent pour acquis que l'existence du Bureau de l'enseignement coopératif n'est pas remise en question et demeure comme un service aux étudiantes et étudiants coop.

2. HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Depuis bon nombre de décennies, des établissements postsecondaires au niveau mondial s'affairent à mettre sur pied des programmes d'enseignement coopératif. L'Université de Moncton n'y fait pas exception. En effet, la création du premier programme avec régime coopératif à l'Université remonte à 1987, alors que le Sénat académique du 9 novembre de cette même année acceptait que l'École de nutrition et d'études familiales (aujourd'hui appelée École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales) lance son programme de Baccalauréat en nutrition – option coop. Il a fallu huit ans avant qu'un autre programme coop voit le jour, soit celui du MBA coop adopté par le Sénat académique le 7 mars 1996. Entre temps, l'Université, dans son plan stratégique 1992-95 avait manifesté son engagement envers le développement de nouveaux programmes coop. Ainsi, certaines unités académiques s'affairaient à mettre sur pied ce type de programmes. Voyant

¹ Jérémie Aubé a complété son programme d'études en mai 2010.

l'engouement envers les programmes coop, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'époque avait déposé au Sénat académique du 7 mars 1996 un document décrivant les paramètres de l'encadrement et de la gestion des programmes avec régimes coopératifs. Ce document s'inspirait des normes de l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC) en vigueur en 1994². C'est à sa réunion du 7 juin 1996 que le Sénat acceptait à l'unanimité la partie du document déposé lors de la réunion du 7 mars, c'est-à-dire celle portant sur la définition d'un programme coopératif et les objectifs poursuivis par celui-ci.

En septembre 1996, le vice-recteur réunissait un groupe de travail composé des responsables des deux programmes coop ainsi que de celui du programme de Maîtrise en administration publique (MAP) pour discuter de l'établissement d'un Bureau de l'enseignement coopératif (BEC) au Campus de Moncton. Cette mesure s'avérait nécessaire afin d'éviter que les employeurs et employées soient sollicités de toutes parts par différents programmes. Le vice-recteur souhaitait aussi une coordination centrale ainsi que des normes de gestion uniformes pour les programmes coop. Il avait inclus à l'époque les programmes dont les stages obligatoires étaient rémunérés, en l'occurrence les stages de la MAP. En centralisant cette coordination de stage, cela évitait de créer des postes de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage dans chacune des unités qui introduiraient des programmes coop ou avec régime coopératif à l'avenir.

Les campus d'Edmundston et de Shippagan ont aussi mis sur pied des services de coordination de l'enseignement coopératif afin de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants de leurs campus inscrits à des programmes coopératifs. Les trois campus collaborent dans l'exercice de leurs fonctions tant au niveau du placement des stagiaires qu'au niveau du contenu des ateliers de formation coop.

Si, au début, le BEC au campus de Moncton comptait une directrice/coordonnatrice et une secrétaire à temps partiel pour gérer trois programmes, aujourd'hui, son personnel compte un directeur, un coordonnateur et une coordonnatrice à temps plein ainsi qu'un demi-poste de coordination, une secrétaire administrative et une secrétaire. Les campus d'Edmundston et de Shippagan affectent chacun un tiers ou un demi-poste pour la coordination des stages coop.

Selon les répertoires de 1^{er} cycle (2010-2011) et des cycles supérieurs (2010-2012) de l'Université, il existe aujourd'hui à l'Université de Moncton 22 programmes coop dont 19 au campus de Moncton, un au campus d'Edmundston et deux au campus de Shippagan. Les coordonnateurs aux campus d'Edmundston et de Shippagan sont aussi responsables des stagiaires coop en deuxième année des programmes d'administration et de sciences qui transfèrent au campus de Moncton à partir de la troisième année de leur programme.

3. DÉFINITION, RÔLE ET EXIGENCES DES PROGRAMMES COOPÉRATIFS

Avant de définir l'enseignement coopératif proprement dit, il convient d'établir une distinction entre les différents types de stages qui existent dans les programmes de formation à l'Université de Moncton. Selon la nature des programmes, il est possible de distinguer trois types de stages :

- a) alternance études-travail : le programme porte la mention coop ou régime coopératif et comprend des sessions d'études en alternance avec des périodes d'emploi. Les périodes d'emploi, appelées stages coop, d'une durée minimum de 12 à 16 semaines chacune, sont rémunérées et ne comportent pas de crédits. L'Université exerce une supervision éloignée du stage, c'est-à-dire que la faculté approuve le stage et le rapport

² Les normes de l'ACDEC ont évolué depuis 1994. Le Sénat académique devrait s'attendre à ce que tous les programmes coop ou avec régime coopératif respectent la définition et s'adaptent aux normes en vigueur de l'ACDEC au fur et à mesure de leur évolution.

final de stage de l'étudiante ou l'étudiant, alors que le BEC gère le processus coop et fait la supervision des étudiantes et des étudiants en milieu de stage.

- b) stages professionnels obligatoires : ceux-ci sont exigés par une association professionnelle ou une future employeuse ou un futur employeur. Ces stages sont élaborés en fonction de normes professionnelles, sont supervisés de façon soutenue par l'Université (par le biais de l'unité académique concernée) et comportent des crédits. Ils ne sont généralement pas rémunérés.
- c) stages obligatoires ou optionnels : ceux-ci sont élaborés par des responsables de programmes. Ces stages permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir une expérience dans le milieu du travail sans nécessairement répondre à des normes professionnelles et sont supervisés de façon soutenue par l'Université (par le biais de l'unité académique concernée). Ils peuvent être rémunérés ou non et comportent des crédits.

L'annexe D présente l'inventaire des programmes de formation comportant des stages selon le type de stage. Compte tenu du mandat confié au Comité, qui porte sur les programmes coop ou avec régimes coopératifs, celui-ci s'est attardé à la catégorie « stages alternance études-travail » ainsi qu'à l'environnement lié à la prestation et à la gestion de ces programmes comportant ce type de stage.

L'enseignement coopératif fait donc référence, selon l'ACDEC, à tout programme d'enseignement qui intègre formellement les études et l'expérience de travail au sein d'organismes qui participent à l'enseignement coopératif en tant qu'employeur. L'étudiante ou l'étudiant alterne les périodes d'études et de stages pour acquérir formation et expérience dans un domaine particulier des affaires, de l'industrie, de la fonction publique, des services sociaux ou de toute autre profession.

Cette approche à la formation est fondée sur un partenariat à trois niveaux : l'étudiante ou l'étudiant, l'établissement d'enseignement et l'employeuse ou l'employeur. Son succès est tributaire de la collaboration étroite entre les partenaires.

L'enseignement coopératif est considéré comme un modèle d'apprentissage, en ce sens qu'il sert à promouvoir l'intégration des apprentissages en milieu éducatif et en milieu de travail. L'étudiante ou l'étudiant acquiert une compréhension enrichie des concepts appris dans son programme académique en les appliquant à des situations pratiques en milieu de travail.

Un programme coopératif peut être structuré selon trois modèles différents : obligatoire, facultatif ou sélectif. Selon le modèle obligatoire, toutes les étudiantes et tous les étudiants sont inscrits au programme coopératif et doivent y participer. Dans le modèle facultatif, deux cheminements de programme existent, soit le cheminement régulier et le cheminement coop, et l'étudiante ou l'étudiant choisit l'un ou l'autre. En ce qui concerne le modèle sélectif, il s'agit d'une variante du modèle facultatif en ce sens que deux cheminements existent, l'étudiante ou l'étudiant fait une demande d'admission au programme coopératif et est admis selon certains critères d'admission. À l'Université de Moncton, c'est le troisième modèle qui est privilégié.

L'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC) regroupe des représentantes et représentants d'établissements postsecondaires intéressés et impliqués dans les programmes d'enseignement coopératif. Les campus de Moncton et d'Edmundston sont membres de cette association. Elle fournit, entre autres, un soutien aux établissements postsecondaires qui offrent ou qui désirent offrir des programmes coopératifs et établit des normes nationales face à ce type de programmes. À cet égard, en 2000, elle a publié le *Manuel de l'enseignement coopératif. Guide de planification et d'application des programmes d'enseignement coopératif dans des établissements postsecondaires*. Ce

manuel, révisé en 2010, et dont seuls le titre et la préface sont traduits en français précise ce qui suit :

Le présent manuel ne se veut pas normatif. S'il est impossible de prendre en compte toutes les permutations et combinaisons des diverses procédures coopératives, des exemples peuvent être choisis parmi l'éventail des programmes coopératifs offerts au Canada. En raison des disparités géographiques et de la spécificité de chaque établissement, les méthodes de l'enseignement coopératif sont susceptibles d'être modifiées. Des similarités existent toutefois. Le présent manuel vise donc à présenter un modèle intégré de l'enseignement coopératif au Canada. Il reviendra à chaque établissement d'adopter les méthodes qui sont mieux adaptées à sa culture institutionnelle. (<http://cafce.ca/fr/coop-manual>)

C'est aussi cet organisme qui définit les normes d'agrément pour les programmes coopératifs afin d'aider les établissements qui souhaitent en faire la demande pour leurs programmes. Cette démarche n'est pas obligatoire pour offrir l'enseignement coopératif. Ces normes portent sur différents aspects de la structure et de la gestion des programmes coopératifs. Les normes liées à la structure d'un programme sont les suivantes :

- a) le temps consacré à des stages en milieu de travail doit représenter au moins 30 pour cent du temps consacré aux études;
- b) la durée du stage en milieu de travail équivaut à la durée d'une session d'études (i.e. si la session d'études est d'une durée de 4 mois, le stage en milieu de travail doit être de même durée);
- c) les inscriptions aux sessions d'études et aux stages doivent être à temps plein, il y a alternance entre les sessions d'études et les stages en milieu de travail et le programme se termine par une session d'études;
- d) les stages en milieu de travail ont lieu pendant les différents trimestres de l'année de manière à permettre aux étudiantes et étudiants d'appréhender le milieu de travail à différentes périodes de l'année (il peut y avoir des exceptions à ceci si l'établissement fait la démonstration que le travail lié à cette formation est plutôt saisonnier).

Les membres du Comité ont vérifié si les programmes coop offerts à l'Université de Moncton respectent les normes de l'ACDEC. Le tableau 1 à la page suivante présente le résultat de cette vérification. On remarque que tous les programmes respectent deux des quatre normes, soit le temps consacré aux stages et la durée de ceux-ci. Un total de cinq programmes respectent une troisième norme, c'est-à-dire que le programme se termine par une session d'études.

Au cours d'un entretien téléphonique avec le Bureau national de l'ACDEC, les informations supplémentaires suivantes ont été fournies :

- il n'est pas nécessaire qu'un programme soit agréé pour avoir la désignation coop;
- l'agrément offre une visibilité et une reconnaissance nationales, voire internationales, parce que l'ACDEC maintient des contacts avec des employeurs et employées et des associations à travers le monde;
- l'ACDEC publie dans son répertoire seulement les programmes qui ont obtenu l'agrément;
- ce sont les individus employés par l'établissement qui adhèrent à l'ACDEC et non l'établissement comme tel et le coût d'adhésion en 2010 est de 315 \$ par individu;
- une demande d'agrément coûte 100 \$ et peut comprendre plusieurs programmes par demande en autant que les programmes faisant partie de la demande poursuivent un cursus semblable;

- o l'agrément est accordé pour une période de six ans et il n'y a pas de coût de maintien de l'agrément. Toutefois, au moins un membre de l'établissement³ doit maintenir son adhésion à l'ACDEC.

Tableau 1

**Application des normes d'agrément de l'ACDEC
aux programmes coop offerts à l'Université de Moncton**

Normes	Programmes
Norme a) (temps consacré aux stages)	Tous les programmes
Norme b) (durée du stage)	Tous les programmes
Norme c) (session d'études en fin de programme)	B. en gestion de l'information; B. en ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique), B. en sc. forestières*, B. en gestion intégrée des zones côtières.
Norme d) (stages répartis à chacune des trois sessions)	Aucun, sauf que le B. en sc. forestières maintient encore l'agrément.

* Au moment d'obtenir l'agrément, ce programme répondait aux normes; il était d'une durée de cinq ans et comportait quatre stages. Aujourd'hui, ce programme est offert sur quatre ans, comporte trois stages et aucun n'est offert en hiver.

C'est en tenant compte des réalités des programmes coop offerts à l'Université de Moncton telles que décrites ci-dessus, des renseignements relativement à l'ACDEC ainsi que des informations fournies dans les documents consultés et des commentaires offerts par les individus rencontrés en entrevue que les membres du Comité ont effectué leur travail. Ils présentent ci-après leurs points de vue par rapport à chacun des volets du mandat que lui a confié le Sénat académique.

4. LES QUATRE VOLETS DU MANDAT

4.1 Regarder les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs

Le Comité a considéré l'approche de l'évaluation des programmes selon deux moyens : l'évaluation du volet académique ou universitaire des programmes et l'évaluation des services en appui aux programmes.

4.1.1 Évaluation du volet académique

La mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton situent l'étudiante et l'étudiant au centre de ses préoccupations. Aussi, le message du recteur dans la page liminaire des répertoires de 1^{er} cycle (2010-2011) et de cycles supérieurs (2010-2012) comprend le passage suivant : « Notre objectif est avant tout de viser à atteindre l'excellence en offrant aux étudiantes et aux étudiants un enseignement et des services de grande qualité, grâce à la collaboration d'un corps professoral et d'un personnel compétents et dévoués, prêts à faire tout ce qui est nécessaire pour la réussite de vos études. »

³ L'ACDEC reconnaît les trois campus comme trois établissements différents.

Une des nombreuses mesures qu'adopte l'Université pour atteindre cet objectif est celle de l'évaluation périodique de ses programmes de formation. Le document Université de Moncton. Politique d'évaluation des programmes (Annexe C: CEC-6) sert de guide pour effectuer ce travail d'évaluation. Le Comité a examiné cette politique afin de vérifier si elle s'applique aux programmes coopératifs. À prime abord, la politique est claire quant aux programmes à être évalués : « Normalement, l'ensemble des programmes de tous les cycles dans une discipline donnée sont évalués en même temps par la même équipe d'évaluation ». On peut donc conclure que le volet académique des programmes coop fait partie de l'évaluation périodique. Toutefois, à savoir si, dans le rapport d'autoévaluation des unités académiques ainsi que dans le cadre du mandat que l'Université confie à l'équipe d'évaluation, on fait spécifiquement référence aux programmes coop, il importe de vérifier les rapports d'évaluation de certaines disciplines qui offrent des programmes coop.

Un examen de 11 rapports d'évaluation de programmes, adoptés par le Sénat académique, et portant sur des disciplines comportant des programmes coop révèle ce qui suit :

- cinq posaient une question spécifique par rapport aux programmes coop dans le mandat confié à l'équipe d'évaluation externe;
- quatre de ces questions portaient sur la capacité des programmes coop de répondre aux besoins et la cinquième sur les conditions d'admission;
- sept fournissaient des informations par rapport aux programmes coop dans le rapport d'autoévaluation;
- cinq rapports d'évaluation par l'équipe externe formulaient une recommandation à l'endroit des programmes coopératifs à l'effet que l'Université devait augmenter ses efforts de promotion des programmes coop afin d'attirer davantage d'étudiantes et étudiants dans ces programmes.

En poursuivant l'examen des rapports d'évaluation, les membres du Comité ont vérifié la liste des personnes consultées lors des visites des équipes d'évaluation. Bien que certaines équipes d'évaluation se soient prononcées par rapport aux programmes coop, aucune des onze équipes qui ont évalué les programmes coop n'a consulté le Bureau de l'enseignement coopératif. À cet égard, le Comité s'est entretenu avec madame Héléne Codère, responsable de programmes d'enseignement coopératifs à l'Université de Sherbrooke et ex-présidente de l'ACDEC. Concernant l'évaluation des programmes à son établissement, elle mentionne que les responsables en enseignement coopératif sont consultés lors des visites d'évaluation et, dans certains cas, les responsables coop ont fait partie des équipes d'évaluation. Elle a aussi mentionné que les responsables de l'enseignement coopératif sont invités à siéger aux comités de programmes de plusieurs unités académiques où il existe des programmes coopératifs. Selon elle, cela facilite la collaboration entre le Bureau de l'enseignement coopératif et les unités académiques.

Le Comité note aussi que la Politique d'évaluation des programmes de l'Université de Moncton offre un guide pour la préparation du mandat de l'équipe d'évaluation afin que celle-ci se prononce sur la qualité du programme et indique si son environnement contribue à enrichir l'apprentissage de l'étudiante ou l'étudiant. Ce document mentionne la nature du programme, la population étudiante, l'enseignement, la RDC, le corps professoral, les ressources et toutes autres considérations particulières. En général, l'équipe d'évaluation, au cours de sa visite sur les lieux, rencontre différents paliers de la direction de l'Université, le corps professoral, et des étudiantes et étudiants ainsi que des diplômées et diplômés de la discipline. Elle visite les laboratoires, les salles de classe et la bibliothèque. Dans le cas de la bibliothèque, l'équipe vérifie la qualité et la quantité de la documentation disponible mais ne se prononce pas sur la gestion de la bibliothèque. Dans le cas des programmes coopératifs, l'équipe d'évaluation pourrait se prononcer sur la valeur des situations d'apprentissage non seulement en milieu universitaire mais aussi en milieu de stage.

RECOMMANDATIONS

1. Que le Bureau de l'enseignement coopératif figure parmi les interlocutrices et interlocuteurs rencontrés et soit consulté par l'équipe d'évaluation lors des évaluations externes des programmes coop.
2. Que le mandat confié aux équipes d'évaluation externe des programmes coopératifs comprenne, entre autres, une demande d'avis quant à la contribution des stages en milieu de travail à la formation universitaire, tant au plan de l'apprentissage qu'à celui de l'enseignement, dans le cadre d'un programme coop.

4.1.2 Évaluation d'un service en appui aux programmes

Il serait difficile de demander à chaque équipe d'évaluation de se prononcer sur la gestion des stages coop qui se fait par les différents bureaux de l'enseignement coopératif de chaque campus. Pourtant, le service offert aux étudiantes et étudiants coop par les bureaux d'enseignement coopératif leur est très important pour la réussite de leurs études.

Tel que souligné plus haut, le message du recteur mentionne « l'enseignement et des services de grande qualité ». La qualité de l'enseignement est assurée, en partie, par l'évaluation périodique des programmes. Quant à la qualité des services, les membres du Comité n'ont pas trouvé de mesure semblable. Le Comité n'a pas le mandat de se prononcer sur l'ensemble des services mis en place à l'Université. Toutefois, dans le cas des programmes coopératifs, il lui semble important que les services offerts par les bureaux de l'enseignement coopératif dans les trois campus soient évalués périodiquement par une équipe externe experte dans la gestion de bureaux d'enseignement coopératif afin d'en assurer la qualité. Le mandat d'évaluation pourrait s'inspirer des normes de l'ACDEC pour la gestion d'un bureau de l'enseignement coopératif.

RECOMMANDATIONS

3. Que les instances de l'Université établissent et mettent en œuvre une procédure pour l'évaluation périodique (entre cinq et sept ans) des services offerts par les bureaux de l'enseignement coopératif de chaque campus.
4. Que cette évaluation soit effectuée par une personne ou une équipe externe experte dans la gestion de bureaux d'enseignement coopératif.
5. Que le rapport complet d'évaluation, incluant les recommandations, soit déposé au Sénat académique à titre d'information.

4.2 Documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation à ces programmes

Dans le but de répondre à cette partie de son mandat, le Comité a étudié un certain nombre de statistiques : le nombre de diplômées et diplômés des programmes coop, les inscriptions aux différents programmes ainsi que le taux de participation. Les tableaux 2, 3, 4 et 5 présentent ces données. Par ailleurs, le Comité a examiné quelques pistes pouvant expliquer le taux de participation dans les programmes coop par le biais : a) des méthodes de promotion et de recrutement de ces programmes et b) la visibilité des programmes.

Le tableau 2 présente le nombre de diplômées et diplômés des programmes coop depuis 1999-2000 jusqu'à ce jour. On remarque qu'un total de 475 personnes ont terminé un programme coop durant cette période. C'est au MBA-Régime coopératif où l'on retrouve le nombre le plus élevé de personnes ayant obtenu le diplôme.

Tableau 2
Diplômées et diplômés des programmes coop*
entre 1999 et 2010

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
B Sc A coop - génie électrique		4	1									5
B Sc A coop - génie industriel			1									1
B Sc A coop - génie mécanique		1	4									5
B. ès sc. (nutrition - coop)	4	7	5	7	4	7	2	6	2	7	7	58
B. Ing. - génie civil coop				1	1		1			2	3	8
B. Ing. - génie mécanique coop				1	2		3	2	5		2	15
B. Ing. - génie électrique coop				5			2	2	1	1	1	12
B. Ing. - génie industriel coop							2	1				3
B. Sc. A. coop - génie civil		1	1									2
B. Sc. mj. mathématiques - coop						1						1
B. Sc. spéc. biochimie - coop					1		3		2	1	1	8
B. Sc. spéc. biologie - coop						1		1	1	1	2	6
B. Sc. spéc. chimie - coop						1						1
B. Sc. spéc. physique - coop							1					1
B. en sc. forestières - coop		8	4	6	6	3	7	2	4	1		41
B. en traduction option coop				2	1	2	3	2	3	2	3	18
B. gestion d'information - coop						5		2	1	3		11
B. informatique appliquée coop			1		1	2	4	3	4	2	2	19
BAA conc. en comptabilité coop										6	8	14
BAA conc. en marketing - coop					2			2	3	3	1	11
BAA gestion opérations - coop									2	2		4
D ét sup tech de l'infor. coop	16	14	18	16	5	5	4	2	5	2	5	92
MBA - Régime coopératif	18	21	18	17	12	12	6	7	10	11	7	139
Total	38	56	53	55	35	39	38	32	43	44	42	475

Source : Registrariat, Université de Moncton

* Le programme de la MAP n'a pas été inclus parce qu'il ne porte pas la mention coop ou régime coopératif et ne correspond pas à la définition des programmes alternance études/travail.

Dans le cas de plusieurs programmes coopératifs, les admissions sont contingentées soit à trois en mathématiques allant jusqu'à 30 au MBA. Le tableau 3 présente les inscriptions dans les programmes coop pour l'année 2009 et indique le contingentement là où il existe. Selon ces données, la plupart des programmes n'atteignent pas la limite du contingentement. Au premier cycle, les étudiantes et étudiants s'inscrivent au programme coop à compter de la deuxième année du programme pour une durée de trois ans ou quatre ans dans le cas des programmes en ingénierie. Lorsque l'on regarde ces statistiques d'inscriptions, celles-ci indiquent, par exemple, 12 inscriptions au B.SC spécialisation biochimie - régime coopératif, soit en moyenne quatre admissions par année. Pour le programme BAA concentration comptabilité - coop, qui contingenté à 15 inscriptions par année, il y a 33 inscriptions soit une moyenne de 11 par année. Trois programmes à la Faculté des sciences ont suspendu les admissions à compter du 1^{er} mai 2009, et ce, pour une période de 12 mois (majeure en chimie - régime coopératif et spécialisation en physique - régime coopératif), de 24 mois (spécialisation en chimie - régime coopératif). Les programmes de B.ès sc. (nutrition - coop), de B. ing - génie industriel coop et de diplôme d'études supérieures en technologie de l'information - coop ont été abolis.

Tableau 3
Université de Moncton
Contingentement et inscriptions
par programme coop
en 2009-2010

Programme	Contingentement		Inscriptions 2009-2010			
	Total année	Total prog.	n UMCM	n UMCE	n UMCS	Total
1 ^{er} cycle						
B. en gestion de l'information-coop	0	0			2	2
B. en gestion intégr des zones côtières-coop	0	0			3	3
BAA conc. comptabilité-coop	15	45	31	1	1	33
BAA conc. en marketing-coop	10	30	7		2	9
BAA gestion des opérations coop	10	30	3	1		4
BAA syst d'inform organisat-coop	15	45	6			6
BAA gestion internationale-coop	15	45	6			6
B. en traduction	En fonction du n de stages offerts		10			10
B. en ingénierie coop (génie électrique)	0	0	6			6
B. en ingénierie coop (génie mécanique)	0	0	9			9
B. en ingénierie coop (génie civil)	0	0	19			19
B.è sc. (nutrition-coop)	Programme aboli mai 2010		7			7
B. informatique appliquée-coop	8	24	14			14
B.Sc. majeure mathématique-coop	3	9	2			2
B.Sc. majeure chimie-coop	Adm.suspendues		0			0
B.Sc. majeure en biochimie-coop	Selon disponibilité de stages		1			1
B.Sc. majeure en biologie-coop	10	30	1			1
B.Sc. Spéc. Biochimie-coop	Selon disponibilité de stages		12			12
B.Sc.spéc biologie-coop	10	30	2			2
B.Sc.spéc chimie-coop	Adm.suspendues		1			1
B.Sc.spéc physique-coop	Adm.suspendues		0			0
B.en sc. forestières-coop	0	0		6		6
2 ^e cycle						
MBA-Régime coopératif	30	60	18			18
D.ét sup tech de l'informatique -internat coopératif	Obligatoire aboli mai 2010		3			3
Total			158	8	8	174

Source : Registrariat, Université de Moncton

Le pourcentage de participation aux programmes coop par programme et pour l'ensemble de l'Université constitue un autre indicateur du taux de participation à ces programmes. Comme le montre le tableau 4, le nombre de personnes inscrites aux programmes peut sembler peu élevé. Toutefois, si on le calcule par rapport au nombre total d'inscriptions dans l'ensemble de la discipline donnée, le pourcentage est relativement élevé. C'est le cas, par exemple, du Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières où 100 pour cent de la population étudiante de ce programme avait choisi l'option coop en 2008. On peut aussi observer que le taux de participation fluctue d'une année à l'autre dans plusieurs programmes. Certains programmes ont eu très peu d'inscriptions, soit le Baccalauréat ès sciences - majeure mathématiques – coop, le Baccalauréat ès sciences majeure en biologie-coop et le Baccalauréat ès sciences biochimie - coop. Quant aux programmes de Baccalauréat en administration des affaires – systèmes d'information organisationnels – régime coopératif et de Baccalauréat en administration des affaires – gestion internationale – régime coopératif, les inscriptions sont comptées à partir de l'année de l'introduction du régime coopératif, soit en 2008 et 2009 respectivement.

Tableau 4

Taux de participation aux programmes coop par programme et pour l'ensemble de l'Université entre 2004 et 2009*

Programme	2004			2005			2006			2007			2008			2009		
	coop	régu	% coop															
BAA conc. en marketing - coop	5	57	8,06	11	50	18,03	8	39	17,02	5	47	9,62	10	47	17,54	9	46	16,36
BAA gestion opérations - coop	5	16	23,81	8	18	30,77	5	14	26,32	5	18	21,74	3	10	23,08	3	11	21,43
BAA concentration comptabilité - coop		88			100		9	85	9,57	20	85	19,05	32	90	26,23	33	96	25,58
BAA syst. d'infor. organisat. - coop		16			12			9			4		1	9	10,00	6	7	46,15
BAA gestion internationale - coop		25			22			16			9		6			3	7	30,00
MBA - Régime coopératif	24		100,00	20		100,00	23		100,00	32		100,00	21		100,00	18		100,00
B. en traduction option coop	5	42	10,64	8	39	17,02	9	41	18,00	9	26	25,71	10	33	23,26	10	30	25,00
B. en ingénierie coop (génie électrique)*	9	68	11,69	9	51	15,00	7	45	13,46	5	58	7,94	4	55	6,78	6	65	8,45
B. en ingénierie coop (génie industriel)*	4	11	26,67	3	11	21,43	1	7	12,50		4			3				
B. en ingénierie coop (génie mécanique)*	13	82	13,68	12	102	10,53	12	103	10,43	10	94	9,62	7	69	9,21	9	64	12,33
B. en ingénierie coop (génie civil)*	5	82	5,75	8	102	7,27	10	110	8,33	10	136	6,85	11	133	7,64	19	149	11,31
B. ès sc. (nutrition - coop)	18	54	25,00	15	64	18,99	21	78	21,21	16	85	15,84	13	88	12,87	7	118	
B. informatique appliquée coop	18	58	23,68	13	45	22,41	11	32	25,58	6	36	14,29	12	32	27,27	14	34	29,17
B. Sc. majeure mathématiques - coop		11			9			9			9		1	12	7,69	2	11	15,38
B. Sc. majeure chimie - coop		1			4			3			3			5			6	
B. Sc. majeure en biochimie - coop		7			9			16			10		1	15	6,25	1	16	5,88
B. Sc. majeure en biologie - coop		11			11			11			11			12		1	14	6,67
B. Sc. spéc. biochimie - coop	8	56	12,50	7	52	11,86	5	50	9,09	6	54	10,00	7	45	13,46	12	35	25,53
B. Sc. spéc. biologie - coop	2	64	3,03	6	52	10,34	3	44	6,38	4	41	8,89	4	41	8,89	2	38	5,00
B. Sc. spéc. chimie - coop	3	10	23,08		12			8		1	13	7,14	2	11	15,38	1	18	5,26
B. Sc. spéc. physique - coop	1	20	4,76	1	20	4,76		20			21			20			20	
B. en sc. forestières - coop	9	44	16,98	12	34	26,09	6	27	18,18	5	28	15,15	7	29	19,44	6	25	19,35
B. en gestion de l'information - coop	8	12	40,00	3	13	18,75	6	12	33,33	4	14	22,22	3	15	16,67	2	10	16,67
B. en gestion intégr. zones côtières - coop										5			3	0	100,00	3	5	37,50
Inscriptions aux programmes coop	137			136			136			138			152			167		
Inscriptions à temps complet au 1er déc	5116			5178			5065			5078			4974			5029		
% d'étudiants inscrits aux programmes coop	2,68			2,63			2,69			2,72			3,06			3,32		

Source : Registrariat, Université de Moncton

* Le total des inscriptions dans les colonnes intitulées 'régu' comprend aussi celles et ceux qui : soit ne satisfont pas aux exigences pour l'admission aux programmes coop ou soit ne sont pas intéressés.

Le Comité a voulu vérifier quel serait le taux de participation si celui-ci était calculé en fonction du nombre d'inscriptions coop par rapport au nombre total d'inscriptions dans les disciplines où il existe l'option coop. C'est ce que présente le tableau 5.

Tableau 5

Taux de participation aux programmes coop par rapport aux inscriptions totales dans les disciplines offrant l'option coop entre 2004 et 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Pourcentage	14,09	17,75	14,86	14,54	16,30	16,83

Ce tableau donne un autre aperçu du taux de participation. Il peut offrir une information pertinente pour les unités académiques qui songent à ajouter le volet coop à leurs programmes. Dans la situation actuelle à l'Université de Moncton, on peut s'attendre à ce qu'entre 14 à près de 18 pour cent des personnes inscrites dans une discipline donnée choisiront l'option coop, si elle est offerte.

Les données présentées aux tableaux 2, 3, 4 et 5 donnent un portrait du taux de participation à l'Université de Moncton. Il convient de vérifier comment cette participation se compare au plan canadien. À cet effet, et toujours selon le sondage Ipsos Reid (2009-2010), le taux de participation à des programmes coopératifs au niveau postsecondaire s'élève à 24% en Ontario, 7% au Québec, 16% dans les provinces de l'ouest et 14 % dans les provinces de l'Atlantique. Comme ces statistiques tiennent compte de l'ensemble de la formation postsecondaire, le Comité s'est tourné vers la CESSPM pour obtenir des données concernant la participation à des programmes coop dans les universités des Maritimes. (Annexe C : CEC-45) Le tableau 6 présente ces données.

Tableau 6
Inscriptions en pourcentage aux programmes coop dans les universités des Maritimes et à l'Université de Moncton 2004-2005 à 2008-2009

	2004-2005 %	2005-2006 %	2006-2007 %	2007-2008 %	2008-2009 %
Universités des Maritimes	5,21	4,95	5,07	5,14	5,21
Université de Moncton	2,86	2,80	2,84	2,92	3,25

Source : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

À la lecture du tableau 6, il est possible de constater que le taux de participation aux programmes coop à l'Université de Moncton est relativement faible lorsque comparé au pourcentage de participation pour l'ensemble des universités des Maritimes. Il est important

de noter, toutefois, que ce taux augmente progressivement en ce qui concerne l'Université de Moncton.

À première vue, les données présentées dans les différents tableaux pourraient nous permettre de penser que l'Université de Moncton n'a pas atteint son potentiel en ce qui concerne la participation aux programmes coopératifs. Cependant, le Comité est d'avis que ce genre d'information présente certaines limites. Il n'est pas possible de quantifier ce qui peut influencer le taux de participation. Le Comité note que les demandes d'admission aux programmes coop, en ce qui concerne le premier cycle, se font à la fin de la première année d'études ou au début de la deuxième année. Le Comité s'interroge à savoir si cette façon de faire peut avoir un effet sur l'intérêt des étudiantes et étudiants envers ce type de programme. Ensuite, le Comité s'est posé la question à savoir si les conditions d'admission elles-mêmes pouvaient constituer une limite au nombre de participantes et participants aux programmes coop. Présentement, les principales conditions d'admission sont d'avoir réussi tous les cours de première année et d'avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 2,50. Pour obtenir une réponse à cette question, il faut interroger le système de traitement des données de l'Université. Le système actuel ne peut produire ce genre d'information, à moins de procéder au cas par cas, ce qui représenterait un travail trop onéreux. Par ailleurs, il n'est pas possible de savoir si les programmes coop offerts sont ceux qui répondent le mieux aux attentes ou aux intérêts des étudiantes et étudiants. Enfin, le Comité s'interroge à savoir si l'intérêt manifesté par le corps professoral ou la Direction de l'Université peut avoir une influence sur la motivation de participer ou non aux programmes coopératifs.

Compte tenu du fait que les inscriptions aux programmes coop n'atteignent pas le maximum de contingentement et que le taux de participation semble inférieur à celui des autres universités des Maritimes, le Comité a voulu explorer davantage afin de voir si effectivement l'Université atteignait son potentiel dans ce domaine à la fin de la première année.

4.2.1 Promotion et recrutement

Le Comité s'est interrogé à savoir si les programmes coop ou avec régime coopératif souffraient d'un problème de visibilité. Il a vérifié de quelle manière se fait la promotion des programmes.

Les membres du Comité se sont entretenus avec monsieur Denis Boucher, responsable de la promotion et du recrutement au Campus de Moncton, dans le but de connaître les méthodes employées par son équipe pour faire valoir les programmes coop lors des tournées de recrutement. Monsieur Boucher a mentionné que le temps accordé pour faire la promotion des programmes de l'Université dans les écoles francophones de la province a été passablement réduit depuis quelques années. Les responsables du recrutement présentent les programmes coop de la même manière que les autres programmes. Dans un souci d'économie, la documentation employée pour le recrutement a été modifiée et est moins volumineuse. Ce qui est distribué comporte un résumé des activités à l'Université. Si une personne cherche de l'information par rapport à un programme ou un domaine en particulier, on lui remet un dépliant par rapport à ce programme. Autrement dit, si personne ne demande de l'information concernant les programmes coop, l'information n'est pas distribuée.

Monsieur Boucher a mentionné que le message véhiculé auprès des élèves au cours des activités de recrutement est élaboré en fonction des résultats de groupes focus formés d'élèves du secondaire qui indiquent, par ordre de préférence, ce qui les attire dans des messages de promotion. Il semble que d'année en année, la référence aux programmes coop ne ressort pas en priorité lors de ces groupes focus. L'équipe de recrutement arrive à la conclusion que les programmes coop n'intéressent pas les élèves, et les considère donc non-vendeurs. Pourtant, selon un sondage effectué auprès de 1493 adultes canadiens par le cabinet Ipsos Reid en 2009 et publié en janvier 2010, 50% de ceux et celles qui ne sont pas inscrits dans des programmes avec régimes coopératifs regrettent ne pas avoir choisi cette voie. La *Association for Co-Operative Education BC/Yukon* (Annexe C : CEC-34) a mené

une étude auprès d'étudiantes et étudiants inscrits dans 12 établissements postsecondaires en Colombie Britannique. Les principaux résultats sont les suivants :

- la possibilité de participer dans des programmes coop a été le facteur principal qui a influencé la décision de s'inscrire à l'établissement choisi dans le cas de 50% des répondantes et répondants ;
- plus de 54% des répondantes et répondants étaient déjà au courant des programmes coop avant de s'inscrire à l'établissement ;
- 52% des répondantes et répondants ont découvert l'existence des programmes coop à travers leurs amis et 51% grâce au site Web de l'institution.

Comme les étudiantes et étudiants s'inscrivent dans les programmes coop à la fin de leur première année d'études ou à la 1^{ière} session de la deuxième année, ce sont principalement les employées et employés des bureaux de l'enseignement coopératif qui s'occupent de faire le recrutement pour les programmes coopératifs. Les facultés jouent un certain rôle dans cette activité et les responsables du recrutement en font brièvement mention lors des tournées de recrutement.

RECOMMANDATIONS

6. Que la Direction générale des relations universitaires, de qui relève présentement le Bureau du recrutement étudiant, voit à ce que la stratégie de recrutement de l'Université soit révisée et ajustée de manière à mettre de l'avant et promouvoir les mérites du régime coopératif.
7. Que la Direction générale des relations universitaires voit à ce que l'équipe de recrutement modernise son approche par une plus grande utilisation de moyens technologiques pour distribuer l'information, par exemple, le DVD ou autres supports électroniques, qui peuvent contenir un grand volume d'information et être produits à coûts réduits, comparativement à la production de dépliants, fascicules ou autres.
8. Que les facultés et les unités académiques concernées, en collaboration avec le BEC, exercent un rôle accru dans la promotion et le recrutement d'étudiantes et d'étudiants dans leurs programmes coop respectifs.

4.2.2 Visibilité du programme

La visibilité des programmes est souvent liée à l'appui de l'Université envers ceux-ci. L'appui de l'Université envers le développement des programmes coopératifs avait été confirmé dans le plan stratégique 1992-95. Par ailleurs, en consultant le document intitulé *Objectifs triennaux (2009-2010) de l'Équipe de direction de l'Université de Moncton, Année universitaire 2009-2010*, ainsi que celui intitulé *Objectifs triennaux (2010-2013) de l'Équipe de direction de l'Université de Moncton, Année universitaire 2010-2011*, il est possible de constater que ces derniers sont silencieux en ce qui concerne les programmes coop. Enfin, les programmes coopératifs ont été mentionnés dans les rapports annuels de l'Université en 2000-2001 et 2001-2002⁴. Par la suite, il n'en est plus question. Cependant, le VRER souligne les activités du BEC dans son rapport annuel au Sénat académique.

Étant donné que les études susmentionnées soulignent l'importance du site Web de l'établissement comme outil de promotion des programmes coop, les membres du Comité ont fureté le site Web de l'Université afin de vérifier sa convivialité par rapport aux programmes coop. Le processus pour se rendre aux renseignements concernant les programmes coop comprend les cinq étapes suivantes : a) à partir de la page d'accueil, on clique sur 'étudiants et étudiantes' ce qui affiche un menu ; b) dans ce menu, on choisit 'programmes d'études', ce qui affiche un autre menu ; c) dans ce nouveau menu, on choisit 'Programme coop' ; d) sur cette nouvelle page on clique sur Liste des programmes offerts

⁴ Au moment de rédiger ce document, le rapport annuel de l'Université pour l'année 2009-2010 n'était pas disponible.

selon le régime coopératif; e) ce qui mène à un autre site Web donnant la liste des programmes coop offerts à l'Université. Sur cette nouvelle page, il est possible, en cliquant de nouveau, de trouver quelques faits qui vantent les mérites des programmes coopératifs. Bref, les membres du Comité sont d'avis que cette longue démarche conduit plutôt au découragement au lieu de stimuler l'intérêt envers les programmes coop. Lorsque l'on compare le site Web de l'Université de Moncton à celui d'autres universités en Atlantique, on remarque qu'aux universités suivantes, l'expression coop est très en vue et apparaît dès la page d'accueil : *University of New Brunswick, Dalhousie University, Mount Saint Vincent University* et *Saint Mary's University*.

RECOMMANDATIONS

9. Que l'Équipe de direction de l'Université clarifie ses objectifs, son appui et son engagement envers les programmes coopératifs, si elle y croit.
10. Que la Direction générale des services universitaires, de qui relève présentement le Comité responsable du site Web de l'Université, s'assure que le site soit révisé de manière à accorder une visibilité accrue aux programmes coop dès la page d'accueil.
11. Que les facultés concernées exploitent de nouvelles avenues pour attirer les étudiantes et étudiants de première année dans les programmes coop.
12. Que l'Université explore la possibilité d'admettre les étudiantes et étudiants à des programmes coop dès la première année d'études par le biais d'une formule semblable à l'admission anticipée ou conditionnelle et voit à ajuster sa méthode de facturation pour les stages coop en fonction du moment où les étudiantes et étudiants s'inscrivent formellement au stage.

4.3 Poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs

Afin de fournir des informations par rapport à ce souhait exprimé par le Sénat académique, le Comité a effectué un sondage auprès des facultés/décanats des études (Annexe A), s'est entretenu avec un certain nombre d'employeurs et employées et a consulté des documents ainsi que les sites Web d'autres universités concernant l'enseignement coopératif.

4.3.1 Sondage auprès des facultés/décanats des études

Les questions formulées dans le sondage par rapport à ce volet du mandat portaient sur les trois aspects suivants : a) la perception de la performance des programmes coop; b) l'intention de développer de nouveaux programmes coop; c) l'intention d'abolir des programmes coop.

Au total, six facultés/décanats des études ont répondu au sondage. Parmi les unités qui ont retourné le questionnaire, une a choisi de faire circuler le sondage seulement dans les départements où il existe déjà un programme coop ou des programmes avec stages rémunérés.

Selon la compilation des réponses obtenues, au chapitre de la performance, quatre facultés/décanats des études indiquent que les programmes coop augmentent en popularité, que le taux de satisfaction des étudiantes et étudiants est élevé et que le taux d'abandon est plutôt faible. Une faculté mentionne que la disponibilité de stages est plus grande que le nombre de personnes inscrites dans le programme. Par ailleurs, les deux autres facultés soulignent que le taux de participation est relativement faible et que le taux d'abandon est élevé. Dans une faculté, les étudiantes et étudiants semblent voir les programmes coop

comme un programme d'élite et difficile d'accès alors que dans l'autre, elles et ils ne considèrent pas profitables les programmes coopératifs.

Quant à l'intention de développer de nouveaux programmes, la Faculté d'administration envisage deux autres programmes coop, soit le programme de finance et un programme en ressources humaines. De son côté, la Faculté des arts et des sciences sociales étudie la possibilité d'introduire l'option coop pour le programme de baccalauréat en traduction accéléré.

Par rapport à l'abolition de programmes coop, la Faculté des sciences veut se pencher sur la situation des programmes coop où les étudiantes et étudiants montrent peu d'intérêt.

Faisant suite au sondage auprès des facultés/décanats des études, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales a soumis une demande auprès du Comité à l'effet qu'elle souhaitait un entretien afin de discuter de la situation particulière de la Maîtrise en administration publique. Le Comité a acquiescé à la demande de la doyenne et l'a rencontrée le 31 mai 2010. Comme le contenu de la discussion lors de cette rencontre ne cadrait pas tout à fait avec le mandat que le Comité avait reçu du Sénat académique, les membres du Comité ont choisi de consigner à l'Annexe E du présent rapport un compte rendu de la rencontre et la réflexion du Comité face à la situation exposée par la doyenne.

RECOMMANDATION

13. Que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche demande aux facultés/décanats des études :

- de se pencher sur la pertinence des programmes coop existants de leur unité;
- de se pencher sur la nécessité de les modifier;
- d'examiner la possibilité de créer de nouveaux programmes coop.

Que le vice-recteur accorde aux facultés/décanats des études, au besoin, les ressources nécessaires pour effectuer le travail. Que le résultat du travail effectué par les facultés/décanats des études soit remis au vice-recteur au plus tard le 30 juin 2011.

4.3.2 Entretien avec des employeurs et employeurs

Les employeurs et employeurs accueillent un nombre important de stagiaires coop de l'Université de Moncton. Tel que mentionné à la section 3 du présent rapport, la grande majorité des stages coop à l'Université de Moncton ont lieu pendant la session printemps/été. Les employeurs et employeurs ont souligné qu'ils pourraient et aimeraient accueillir des stagiaires à d'autres périodes de l'année. D'ailleurs, pour certains, les autres périodes leur seraient plus avantageuses. Par exemple, des cabinets comptables acceptent des stagiaires de 3^e et 4^e années seulement parce que le temps de l'année où ont lieu les stages correspond à des périodes fort occupées. S'il y avait un stage offert à une autre période de l'année, ils pourraient considérer les stagiaires de 2^e année. Dans le cas de la Fonction publique fédérale, il existe des stages pendant toute l'année. Certains représentants et représentantes de ce secteur ont exprimé une déception à l'effet que l'Université de Moncton soumet des demandes d'offres de stages pour la période de printemps/été seulement. Aussi, la Fonction publique fédérale considère prioritairement les stagiaires qui sont inscrits dans un programme avec mention coop ou régime coopératif. On souligne aussi que 80 pour cent des nouveaux postes dans la Fonction publique fédérale sont offerts à celles et ceux qui ont complété un programme avec mention coop ou régime coopératif et qui ont effectué leurs stages dans la fonction publique. De plus, une fois intégrées dans la Fonction publique fédérale, ces personnes peuvent franchir les étapes de carrière plus rapidement que celles et ceux qui n'ont pas participé à des programmes coop ou avec régime coopératif.

4.3.3 Enseignement coopératif dans d'autres universités

Tel que mentionné à la section 3 plus haut et au Tableau 1, un seul programme à l'Université de Moncton a reçu l'agrément de l'ACDE. Il s'agit du Baccalauréat en sciences forestières. Les programmes ne peuvent être agréés parce que les stages sont offerts à la session printemps/été pour la plupart et se terminent par un stage au lieu d'une session d'études. Lors de son entretien avec madame Hélène Codère, responsable de programmes d'enseignement coopératifs à l'Université de Sherbrooke, le Comité a appris que tous les programmes coop de cette université sont agréés par l'ACDEC ou sont en voie de l'être. Tous les programmes comprennent au moins une session d'études pendant la période printemps/été. De plus, les employeuses et employeurs qui ont participé aux rencontres avec le Comité ont mentionné qu'ils accueilleraient des stagiaires des autres universités des provinces maritimes à différents temps de l'année. Comme ces universités sont de taille semblable à l'Université de Moncton, les membres du Comité ont voulu vérifier de quelle manière ces institutions s'organisaient pour offrir des stages coop à différentes périodes de l'année.

En furetant les sites Web de ces universités, il est possible de constater que les bureaux de l'enseignement coopératif fonctionnent de façon semblable à celui de l'Université de Moncton. Ces bureaux adhèrent aux normes de l'ACDEC. Toutefois, différents modèles de prestations de programmes sont adoptés pour offrir les programmes coop et respecter les critères de l'ACDEC. Les programmes sont d'une durée de quatre ans ou de cinq ans. En voici quelques exemples :

Modèle 1

	Session d'automne	Session d'hiver	Session printemps/été
Année 1	Études	Études	Libre
Année 2	Études	Études	Stage 1
Année 3	Études	Stage 2	Études
Année 4	Stage 3	Études	Études

Modèle 2

	Session d'automne	Session d'hiver	Session printemps/été
Année 1	Études	Études	Libre
Année 2	Études	Études	Libre
Année 3	Études	Études	Libre
Année 4	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Année 5	Études	Études	

Modèle 3

	Session d'automne	Session d'hiver	Session printemps/été
Année 1	Études	Études	Libre
Année 2	Études	Études	Libre
Année 3	Stage 1	Études	Stage 2
Année 4	Études	Stage 3	Libre
Année 5	Études	Études	

En somme, pour offrir les programmes coop selon les normes de l'ACDEC, les universités offrent soit une session d'études l'été ou prolonge le programme d'une année de manière à éviter que tous les stages aient lieu pendant la session printemps/été.

RECOMMANDATION

14. Que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche crée un comité tripartite⁵ qui aura comme mandat d'identifier les moyens pouvant permettre aux unités académiques d'intégrer des stages coop et d'offrir des cours pendant différentes sessions de l'année universitaire afin que les programmes coop répondent davantage aux normes d'agrément de l'ACDEC; que ledit comité remette son rapport au vice-recteur au plus tard le 30 juin 2011.

4.4 Revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant

Tel que mentionné plus haut, l'ACDEC a développé au cours des années un manuel portant sur la planification et la gestion des programmes d'enseignement coopératif dans les établissements postsecondaires. Ce manuel contient des lignes directrices pour les unités académiques, pour le fonctionnement des bureaux d'enseignement coopératif ainsi que pour la Direction de l'Université.

Quand une unité soumet une demande d'agrément pour un programme auprès de l'ACDEC, elle doit faire la preuve qu'elle respecte toutes les lignes directrices de celle-ci. Les unités académiques élaborent les programmes coop qu'elles soumettent pour approbation au Sénat académique en fonction des lignes directrices. Quant au BEC et à la Direction de l'Université, il leur revient de maintenir un fonctionnement et des moyens de gestion efficaces qui répondent aux lignes directrices de manière à éliminer autant que possible tout obstacle à une demande d'agrément.

Afin d'étudier le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif, le Comité a comparé les lignes directrices de l'ACDEC par rapport au fonctionnement du BEC ainsi qu'aux méthodes de gestion liées à celui-ci tant du point de vue de la gestion de l'Université face au BEC que celui de la gestion des activités du BEC.

4.4.1 Fonctionnement du BEC

Les lignes directrices pour le fonctionnement d'un bureau d'enseignement coopératif ainsi qu'une comparaison du fonctionnement du BEC au campus de Moncton⁶ sont présentées au tableau 7.

Tableau 7

Lignes directrices de l'ACDEC et le fonctionnement du BEC

	ACDEC (lignes directrices)	BEC
Thèmes		
Modèle organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> ○ Si un service centralisé et autonome; doit relever du VRER et collaborer avec d'autres unités de l'Université 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Relève du VRAE; collabore avec les unités académiques ayant des programmes coop ainsi qu'avec d'autres services (services aux étudiantes et étudiants; mobilité étudiante; recrutement)
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fonctions principales : a) préparation des étudiantes et étudiants; b) sollicitation d'employeurs et d'employées; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fonctions du BEC : a) développement professionnel et encadrement des étudiantes et étudiants;

⁵ Tripartite comprend des membres de la Direction, du corps professoral et des représentantes ou représentants étudiants.

⁶ Les bureaux de l'enseignement coopératif aux campus d'Edmundston et de Shippagan fonctionnent essentiellement selon les mêmes principes moyennant les ajustements adaptés à la taille de l'établissement.

	c) placement des étudiantes et étudiants; d) suivi de stage	b) sollicitations/réseautage auprès des employeuses et employeurs; c) gestion et encadrement; d) suivi de stage
Développement professionnel	<p>Selon le modèle coop, les étudiantes et étudiants doivent suivre des formations liées aux réalités du marché du travail et portant sur les thèmes suivants : dynamique du marché du travail; importance des objectifs d'apprentissage; formulation des objectifs d'apprentissage; recherche d'emploi; recherche d'information face aux organismes; rédaction de lettre de présentation et de CV; réponse à l'offre ou au rejet d'un emploi; orientation et préparation à l'emploi; responsabilités et attentes relatives de l'employeure ou employeur, étudiante ou étudiant et coordonnatrice ou coordonnateur; techniques de résolutions de conflits; travail d'équipe; communication efficace; suivi pendant le stage; évaluation par l'employeure ou l'employeur; rapport de stage; retour de stage; sécurité au travail; politiques ayant trait à divers aspects du travail e.g. droits, harcèlement; éthique au travail.</p>	<p>Formation offerte par le BEC : Les différents thèmes suggérés par l'ACDEC sont regroupés dans les ateliers suivants : a) introduction à l'enseignement coop, b) rédaction du CV, c) employabilité I (attentes des employeures et employeurs) et employabilité II (résautage), d) techniques d'entrevue I et II, e) avant stage et éthique au travail, et f) retour de stage.</p>

4.4.1.1 Modèle organisationnel

Le Bureau de l'enseignement coopératif, au plan du modèle organisationnel, est considéré une unité centralisée en ce sens qu'il jouit d'une certaine autonomie et qu'il offre un service à tous les programmes coop. Son directeur relève du vice-recteur adjoint à l'enseignement. Dans le cadre de ses activités quotidiennes, le BEC collabore avec les unités académiques qui offrent des programmes coop. Le détail de cette collaboration est décrit plus loin sous la section gestion et encadrement. Le BEC entretient aussi des relations avec d'autres unités au besoin. Il travaille avec le Service de recrutement afin d'aider au développement de matériel promotionnel servant à faire connaître les programmes coop tant à l'extérieur de l'Université qu'auprès des étudiantes et étudiants déjà inscrits. Il collabore avec le Service de mobilité étudiante ainsi qu'avec le Service aux étudiantes et étudiants, particulièrement le Service de placement et le Service aux étudiantes et étudiants internationaux.

4.4.1.2 Les fonctions du BEC

Quant aux quatre fonctions principales qu'effectuent le BEC, elles sont élaborées selon les lignes directrices de l'ACDEC, bien que nommées autrement. La première fonction, nommée *Développement professionnel et encadrement des étudiantes et étudiants*, sert à encadrer ces derniers sur le plan professionnel et personnel afin de les préparer au marché du travail. Le détail de cette préparation professionnelle est décrit plus loin dans la section développement professionnel. La deuxième fonction, nommée *Sollicitation/réseautage auprès des employeuses et employeurs*, consiste à : a) créer et maintenir un réseau et une banque d'employeuses et employeurs; b) nourrir des relations avec les gens des secteurs privé et public; c) promouvoir le potentiel à court et à long terme de l'enseignement dans leur milieu et leur faire valoir les avantages de participer à la formation universitaire des étudiantes et étudiants. *Gestion et encadrement* constitue la troisième fonction du BEC. Au cours de l'exercice de cette fonction, le BEC travaille en étroite collaboration avec les représentantes et représentants des unités académiques en ce qui concerne l'application des règlements universitaires liés à l'enseignement coopératif, l'admission des étudiantes et étudiants dans les programmes coopératifs, le suivi des dossiers de ces personnes, l'approbation des stages, le rapport de stage, etc. Le directeur du BEC préside aussi les réunions du Comité consultatif coop, composé de représentantes et représentants coop du secteur académique de chaque programme coop de chaque campus. C'est à cette instance que se discutent le fonctionnement du BEC et les moyens pour l'améliorer ainsi que son niveau de collaboration avec les unités académiques. Les méthodes de recrutement dans les programmes coop font

les programmes coop font aussi partie des discussions au sein de ce Comité. Enfin, la quatrième fonction, *Suivi de stage*, se rapporte aux activités liées aux visites de l'étudiante et l'étudiant en milieu de stage, et au rapport de stage qui comporte une autoévaluation, une évaluation par l'employeur ou l'employeuse ainsi qu'une évaluation par l'Université. L'évaluation par l'Université se fait par l'unité académique (à l'exception du Campus d'Edmundston) et non par le BEC puisqu'il s'agit d'attribuer une note de Succès (S) ou Non Succès (N)S pour le stage. Cette note est inscrite au dossier officiel de l'étudiante ou l'étudiant.

4.4.1.3 Développement professionnel

Au chapitre du développement professionnel offert par le BEC, le Tableau 7 indique qu'il respecte les lignes directrices de l'ACDEC. Il est important de mentionner que ces lignes directrices sont élaborées en s'inspirant : a) des Compétences essentielles développées par Ressources humaines et Développement de compétences Canada ainsi que b) des Compétences relatives à l'employabilité 2000 + développées par Le *Conference Board* du Canada.

Comme l'indique le tableau 7, afin de se conformer aux lignes directrices de l'ACDEC, le BEC a élaboré au cours des années neuf ateliers ou séances d'information portant sur les réalités du marché du travail. Le contenu de ces ateliers ou séances d'information est présenté brièvement ci-dessous.

1. **Introduction à l'enseignement coop** : rencontre avec le personnel du BEC et initiation au monde de l'enseignement coopératif, aux modalités de fonctionnement et aux rôles et responsabilités des différents partenaires impliqués dans l'enseignement coopératif.
2. **Processus coop** : préparation à la période de recrutement des employeurs et employeurs en donnant à l'étudiante ou l'étudiant les informations nécessaires et à jour sur le déroulement de cette activité, l'affichage des offres de stage, la préparation des candidatures, les entrevues, le jumelage, etc.
3. **Rédaction du curriculum vitae** : précisions sur les raisons d'être du curriculum vitae et de la lettre de présentation ainsi que des étapes importantes de leur rédaction.
4. **Employabilité I – Les attentes des employeurs et employeurs** : préparation adéquate au marché du travail (comportements appropriés au monde du travail), établissement de la corrélation entre les études et les stages, attentes et perception des réalités du marché du travail, compétences et habiletés recherchées par les employeurs et employeurs, démarches d'une recherche de stage ou d'emploi.
5. **Employabilité II – Le réseautage et le plan d'action** : poursuite de la préparation au marché du travail par l'approfondissement des outils et de la recherche d'emploi, le développement d'une plus grande connaissance et analyse du marché du travail et développement de compétences pour la recherche d'information grâce aux ressources à sa disposition.
6. **Techniques d'entrevue I** : préparation à l'entrevue, techniques essentielles pour parvenir à l'embauche, les compétences requises pour les stages offerts, simulations et jeux de rôle afin de saisir comment réussir une entrevue.
7. **Résolution de problèmes/Prise de décisions** : initiation de l'étudiante ou l'étudiant aux étapes d'un modèle de prise de décision en fonction de ses pensées, ses sentiments et ses actions afin de faire un choix, peu importe la situation vécue dans le monde du travail.
8. **Avant stage et éthique au travail** : distribution de documentation et session d'information portant sur les comportements professionnels à maintenir tout au long d'un stage, rôle de l'éthique au travail en milieu de stage, importance des règles de conduite établies en milieu de stage, rôles et responsabilités de la ou du stagiaire et de l'employeur ou employeuse, discussions entourant le suivi mi-stage, les évaluations et le rapport de stage ou autres.
9. **Retour de stage** : rencontre avec l'étudiante ou l'étudiant pour faire un retour sur le stage. En collaboration avec l'unité académique, organise une activité publique où les stagiaires présentent leur expérience de stage.

À la lecture des contenus des ateliers, il est possible de constater que les lignes de l'ACDEC sont respectées. Par ailleurs, selon les documents fournis par le BEC, les neuf ateliers ou séances d'information décrits ci-devant sont obligatoires pour les étudiantes et étudiants de premier cycle. Dans le cas des étudiantes et étudiants de deuxième cycle, seuls les ateliers/séances d'information 1, 2, 5 et 8 sont obligatoires.

4.4.2 Gestion de l'Université face au BEC

L'ACDEC élabore aussi des lignes directrices pour la gestion d'un BEC, principalement en ce qui concerne les ressources humaines. Ces lignes directrices ainsi qu'une comparaison du fonctionnement du BEC au Campus de Moncton apparaissent au tableau 8.

Tableau 8

Lignes directrices de l'ACDEC et gestion de l'Université face au BEC

	ACDEC (lignes directrices)	UNIVERSITÉ FACE AU BEC
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le service comprend au moins une directrice ou un directeur et le nombre suffisant de coordonnatrices ou coordonnateurs selon le nombre d'étudiantes ou d'étudiants : 1 coordonnatrice ou coordonnateur par 100 étudiantes ou étudiants quand l'individu est responsable d'un seul programme et effectue les quatre fonctions associées au placement de stagiaires; ○ personnel de soutien adéquat (équivalent de 20 heures/semaine de travail par coordonnatrice ou coordonnateur). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Personnel régulier temps plein: un directeur; un coordonnateur; une secrétaire administrative. Personnel temporaire temps plein : une coordonnatrice (poste renouvelable); une secrétaire et un demi poste de coordination ○ Le n d'étudiantes et d'étudiants en 2009-2010 au campus de Moncton s'élève à près de 175. ○ La coordonnatrice et le coordonnateur au campus de Moncton sont responsables d'au moins huit programmes différents chacun.

Comme l'indique le tableau 8, l'ACDEC suggère une norme quant au personnel requis pour mener à bien les responsabilités relatives à un BEC, soit une directrice ou un directeur et une coordonnatrice ou un coordonnateur par 100 étudiantes ou étudiants. Cette norme est définie en fonction d'un bureau qui s'occupe de quelques programmes à l'intérieur d'une même unité mais qui comportent un nombre important d'étudiantes et d'étudiants coop. La Politique financière pour l'encadrement et la gestion des programmes coopératifs développée en 1997-98 avait établi la norme à une employée professionnelle ou un employé professionnel par 75 stagiaires à l'Université de Moncton.

Le BEC s'occupe de tous les programmes coop au campus de Moncton. Le nombre de programmes est élevé et varié, ce qui exige de la part des personnes responsables de la coordination d'être à l'affût des nombreux changements tant au niveau des programmes d'études que de ceux du marché du travail par rapport à chacune des disciplines sous leur responsabilité. Dans certaines de celles-ci, le nombre d'étudiantes ou d'étudiants est peu élevé. Il n'en demeure pas moins que chaque personne est responsable d'au moins 75 à 80 étudiantes et étudiants annuellement. Puisque la majorité des stages coop ont lieu pendant la période estivale, les périodes d'hiver et de printemps/été sont particulièrement achalandées pour les personnes responsables de la coordination coop. Elles doivent préparer les étudiantes et étudiants, solliciter des stages, coordonner les entrevues avec les employeuses et employeurs, effectuer les rencontres de retour de stage pour celles et ceux qui ont complété un stage à l'automne ou à l'hiver ainsi que faire les visites à mi-stage. Bien qu'une bonne partie des stages aient lieu au Nouveau-Brunswick, ceux-ci sont répartis

partout dans la province, ce qui implique plusieurs déplacements. Pour les stages à l'extérieur de la province, il arrive parfois que la visite de mi-stage se fasse par téléphone.

Le budget accordé au BEC permet actuellement 3.5 employées et employés professionnels incluant le directeur. Celui-ci ayant d'autres fonctions ne peut pas consacrer autant de temps que les personnes responsables de la coordination aux quatre principales fonctions du BEC. Seulement deux des postes professionnels sont des postes réguliers. Le personnel de soutien compte une secrétaire administrative et une secrétaire.

4.4.3 Gestion des activités du BEC

Les activités du BEC s'organisent selon les quatre fonctions décrites ci-devant et suivent un calendrier (Annexe C : CEC-30) relativement élaboré selon les semaines et les mois. Ce calendrier s'applique à tous les partenaires coop. Afin de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants, des employeurs et employeurs et des unités académiques, le BEC publie de la documentation, maintient un site Web, organise des activités de formation pour les étudiantes et étudiants. De plus, il entretient des collaborations avec les unités académiques et les services aux étudiantes et étudiants ainsi qu'avec les nombreux employeurs et employeurs qui accueillent les étudiantes et étudiants comme stagiaires dans leur milieu de travail. Il importe de mentionner qu'en raison de la conjoncture du marché du travail au Nouveau-Brunswick, où les deux langues officielles de la province sont présentes, le BEC doit fonctionner continuellement en français et en anglais lorsqu'il communique avec les employeurs et employeurs, tant à l'oral qu'à l'écrit. La publicité aussi est bilingue.

4.4.3.1 Documentation

Parmi les nombreux documents publiés par le BEC, un en particulier semble bien résumer l'ensemble des activités du Bureau de l'enseignement coopératif. Il s'agit du fascicule intitulé Modalités de fonctionnement Régime coopératif – Université de Moncton (Annexe C : CEC-11). Ce document s'adresse aux partenaires impliqués dans l'enseignement coopératif, soit les étudiantes et étudiants, les employeurs et employeurs et l'Université. En plus de décrire les responsabilités de chacune et chacun et les étapes pour accéder aux stages et leur déroulement, le fascicule présente l'historique de l'enseignement coopératif, sa vision, sa mission et ses objectifs. Les membres du Comité sont d'avis que ce document est un instrument fort utile pour l'ensemble des partenaires. Par ailleurs, ils suggèrent les changements suivants dans le but de l'améliorer davantage. Premièrement, la vision la mission et les objectifs du BEC mériteraient d'être reformulés de manière à ce que ceux-ci soient centrés sur l'étudiante et l'étudiant et non sur les activités du service. Deuxièmement, une révision du contenu de ce fascicule ainsi que celui d'autres brochures s'avère nécessaire afin de les harmoniser avec les règlements universitaires et le contenu du site Web de l'Université. Troisièmement, comme le fascicule sert à informer, le Comité reconnaît l'importance de la présentation abrégée dans le but d'en faciliter la lecture. Toutefois, ce type de présentation donne l'impression d'une certaine rigidité qui mériterait d'être assouplie quelque peu.

RECOMMANDATION

15. Que le vice-recteur adjoint à l'enseignement, de qui relève le BEC, voit à ce que le BEC effectue les changements suggérés à la section 4.4.3.1 du rapport, dans le but d'arrimer le contenu des documents publiés avec la documentation officielle de l'Université ainsi que d'améliorer le contenu du fascicule Modalités de fonctionnement Régime coopératif – Université de Moncton, et ce, au plus tard le 30 juin 2011.

4.4.3.2 Site Web

Le site Web, comme mentionné plus haut, sert de moyen de recrutement pour les futures étudiantes et futurs étudiants. Par ailleurs, pour le BEC, il sert aussi de moyen de communication avec les étudiantes et étudiants inscrits dans des programmes coop et avec les employeuses et employeurs. Sauf dans les cas des futures étudiantes et futurs étudiants ou de celles et ceux qui explorent le site pour la première fois, les étudiantes et étudiants se débrouillent assez bien pour aller chercher les informations pertinentes car elles et ils connaissent la routine de navigation sur ce site. Pour une employeure ou un employeur, ce n'est pas évident car la page d'accueil du site de l'Université ne fait pas mention des programmes coop. Pour qu'une employeure ou un employeur puisse se rendre à la page du site qui le concerne, elle ou il doit passer au travers des mêmes étapes que les étudiantes et étudiants : a) à partir de la page d'accueil, cliquer sur 'étudiants et étudiantes' ce qui affiche un menu ; b) dans ce menu, choisir 'programmes d'études', ce qui affiche un autre menu ; c) dans ce nouveau menu, choisir 'Programme coop'; d) sur cette nouvelle page on clique sur Liste des programmes offerts selon le régime coopératif ; e) ce qui mène à un autre site Web donnant la liste des programmes coop offerts à l'Université ; f) en haut de cette nouvelle page, cliquer sur employeur (Il est à noter que l'employeure ou l'employeur a reçu un code d'accès de l'Université pour accéder à cette partie du site). Le Comité est d'avis que cette façon de procéder de la part de l'Université peut conduire à décourager bon nombre d'employeures et d'employeurs potentiels à participer à l'enseignement coopératif. De plus, il considère que la recommandation 10 du présent rapport doit prendre en considération à la fois la participation des étudiantes et étudiants et la participation des employeures et employeurs.

4.4.3.3 Activités de formation

Les activités de formation englobent presque toutes les autres activités du Bureau. En somme, il offre des ateliers et sessions d'information, encadre les étudiantes et étudiants, peu importe leur origine ethnique, dans tout le processus coop (avant, pendant et après le stage), s'assure que la documentation soumise par les étudiantes et étudiants pour postuler aux offres d'emploi réponde aux normes linguistiques et de présentation et organise les sessions d'entrevues avec les employeures et employeurs.

Pour les ateliers et séances d'information, un calendrier de ces activités est élaboré à chaque année selon une séquence en fonction des préalables. Cette séquence n'est pas répétée au cours de l'année, autrement dit, les formations offertes à la session d'automne ne sont pas répétées à la session d'hiver. Tel que déjà souligné, toutes ces formations sont obligatoires pour les étudiantes et étudiants de premier cycle, alors qu'un certain nombre seulement l'est pour les étudiantes et étudiants de 2^e cycle. Si certaines personnes n'ont pu participer à l'activité portant sur le curriculum vitae, elles peuvent obtenir une formation semblable par le biais des ateliers offerts par le Service de recherche d'emploi qui relève des Services aux étudiantes et étudiants.

Au plan de l'encadrement des étudiantes et étudiants, cela comprend, en plus des sessions et ateliers, des rencontres individuelles, l'aide pour la rédaction des CV et des lettres de présentation, l'aide dans la recherche de stage, les rencontres pendant le stage et après le stage et une disponibilité pour répondre aux questions des étudiantes et des étudiants pendant le stage.

4.4.3.3.1 Le nombre et type d'étudiantes et d'étudiants

Comme indiqué plus haut, le nombre d'étudiantes et étudiants qui peuvent profiter de ce service s'élève à près de 200 par année et le service d'encadrement est assuré par 2,5 personnes affectées à la coordination. Du nombre d'étudiantes et d'étudiants coop, près de 40 pour cent sont d'origine non canadienne. Le niveau d'employabilité est différent pour les personnes provenant de l'international. Elles et ils ont peu de connaissances du marché du travail nord américain. Aussi, le problème linguistique est probablement le plus majeur. Ces

personnes parlent souvent plusieurs langues, mais ne connaissent pas suffisamment l'anglais pour fonctionner dans un milieu bilingue (français/anglais) comme le Nouveau-Brunswick. Les autres défis face à cette population sont l'écart de valeurs face au temps, à la hiérarchie et la culture en général. Pour permettre à ces personnes de pouvoir intégrer le marché du travail, il est donc nécessaire de leur offrir un encadrement plus soutenu de la part du BEC. Cela implique que les responsables de la coordination prennent environ trois à quatre fois plus de temps avec les étudiantes et étudiants internationaux qu'avec les canadiennes et canadiens. Ceci devient très exigeant pour deux personnes à temps plein et une à demi-temps. Ces étudiantes et étudiants font non seulement appel aux services du BEC, mais aussi aux services aux étudiantes et étudiants internationaux et à la conseillère à l'emploi affectée à temps plein aux étudiantes et étudiants internationaux. Dans ce dernier cas, en plus de les aider au niveau de l'apprentissage des valeurs canadiennes face au marché du travail, elle les guide dans l'obtention des documents liés à l'immigration et au permis de travail.

Les membres du Comité ont appris que l'Université de Moncton est probablement la plus ouverte à l'accueil d'étudiantes et d'étudiants non canadiens dans les programmes coopératifs. En fait, très peu d'universités au pays ouvrent la porte aux non canadiennes et aux non canadiens dans les programmes coop. Aussi, quand la porte est ouverte, les critères de sélection sont souvent très contrôlés et le maximum accepté est de cinq pour cent de l'ensemble des étudiantes et étudiants coop. Si l'Université de Moncton veut maintenir sa politique d'accueil, elle aura besoin d'ajouter des ressources pour l'encadrement des étudiantes et étudiants non canadiens de manière à leur permettre une intégration adéquate au marché de travail et à en retirer une expérience enrichissante. Si elle ne peut pas ajouter d'autres ressources, elle devra peut-être songer à établir un contingentement, à l'instar d'autres universités canadiennes, quant au nombre d'étudiantes et d'étudiants non canadiens dans les programmes coop, moyennant des critères de sélection clairement définis.

Aussi, le BEC demande à tous les étudiantes et étudiants coop de postuler à au moins 50 pour cent des postes affichés dans leur domaine de formation. Lorsque les employeuses et employeurs reçoivent les demandes d'emploi, elles et ils font une présélection et demandent au BEC d'organiser des entrevues avec ces étudiantes et étudiants. Par ce processus, le BEC observe que le marché du travail au Nouveau-Brunswick n'est pas toujours ouvert à l'embauche de non canadiens. De plus, la Fonction publique fédérale accepte des stagiaires non canadiens seulement dans le cas où des stagiaires canadiens ne sont pas disponibles. En raison de ceci, le défi est encore plus grand pour trouver des stages d'emploi pour les étudiantes et étudiants internationaux.

RECOMMANDATION

16. Que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche crée un comité dont le mandat sera d'étudier la pertinence de l'accès aux programmes coop pour les étudiantes et étudiants non canadiens et de lui faire les recommandations appropriées au plus tard le 30 juin 2011.

Au plan du fonctionnement du BEC, l'Université semble faire exception par rapport à ce qui se passe ailleurs au pays, surtout concernant les ressources humaines affectées à ce service. Bien que l'Université respecte en grande partie les normes de l'ACDEC, les employées et employés de ce service font face à des situations différentes par rapport à ce qui se vit dans les autres universités. Le tableau 9 en illustre quelques exemples.

Tableau 9
Différences entre l'Université de Moncton
et d'autres universités canadiennes
face à certaines responsabilités du personnel du BEC

Université de Moncton	Autres universités canadiennes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 80-100 stagiaires/personne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ~ 100 stagiaires/personne
<ul style="list-style-type: none"> ▪ chaque personne affectée à au moins 5 disciplines différentes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ chaque personne affectée à une ou deux disciplines différentes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ tout le travail s'effectue dans les deux langues officielles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la plupart fonctionnent dans une seule langue
<ul style="list-style-type: none"> ▪ placement en stage d'un bon nombre d'étudiantes ou étudiants non canadiens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ aucun ou très peu de placement en stage d'étudiantes ou étudiants non canadiens

Compte tenu des différences mises en évidence au tableau 9, les membres du Comité estiment que la charge de travail des employées et employés du BEC représente une certaine lourdeur comparativement à d'autres.

RECOMMANDATION

17. Que le Comité du budget du Campus de Moncton tienne compte des responsabilités accrues du personnel du BEC lors de l'attribution annuelle des ressources humaines et financières à ce service et qu'il régularise un autre poste de coordination au BEC.

4.4.3.4 Collaboration et niveau de satisfaction

Les paragraphes ci-devant décrivent le type de collaboration qui existe entre le BEC et certains des services aux étudiantes et étudiants. Le BEC collaborent aussi avec les unités académiques et les employeurs et employeurs. Une brève description de cette collaboration et le niveau de satisfaction de chacun de ces groupes sont présentés ci-après.

4.4.3.4.1 Collaboration avec les unités académiques

Chaque unité assure au BEC une présence du corps professoral au niveau de (des) : a) l'admission au programme coop; b) l'encadrement académique des étudiantes et étudiants; c) directives pour la rédaction du rapport de stage; d) l'activité liée à la présentation publique du rapport de stage. De plus, chaque faculté a une représentante ou un représentant au Comité consultatif coop. C'est aussi en collaboration avec ces unités académiques que le BEC organise les sessions de recrutement coop auprès des étudiantes et étudiants de première année.

Dans le cadre du sondage effectué auprès des facultés (Annexe A), deux questions portaient sur le niveau de satisfaction par rapport au BEC, soit ce que les unités apprécient le plus et si elles voient des améliorations à apporter à ce service. Les commentaires suivants ont été reçus⁷ :

Niveau de satisfaction

- Excellents services offerts par le BEC.
- S'intéressent à la réussite de nos étudiantes et étudiants et assurent un bon encadrement notamment au niveau des suivis de stages.
- Les gens du BEC sont dynamiques et très impliqués dans la réussite des programmes coop. En tant que directeur de département, j'ai une très belle collaboration avec les gens du BEC.
- C'est l'organisation et la préparation de l'information communiquée dans les réunions, ainsi que l'assistance apportée aux étudiants.

⁷ Ces commentaires sont cités tels qu'ils ont été soumis.

- Ateliers, matériel pédagogique fournis.
- Forum d'échanges.
- Uniformisation des programmes.
- La disponibilité du personnel (incluant le directeur et les coordonnateurs et coordonnatrices) est très appréciée. Nous trouvons que le processus de jumelage est très bien. Le personnel du BEC travaille fort à trouver des stages intéressants pour nos étudiantes et étudiants.
- Les étudiantes et étudiants sont très bien préparés pour intégrer le marché du travail. Il y a encore beaucoup de professeurs et d'étudiants qui croient que les programmes coop sont un moyen de trouver des emplois d'été pour les étudiants. Le bureau coop fait beaucoup d'effort pour démontrer que pour obtenir et réussir son stage, l'étudiant doit se préparer minutieusement. Un autre aspect positif du travail du bureau coop est le suivi, durant les stages et après les stages.
- Ils sont nombreux. D'abord, l'équipe du BEC fait preuve d'un grand professionnalisme et semble entretenir de bons rapports avec l'ensemble des unités académiques. À titre d'exemple, le BEC sollicite régulièrement mon avis sur de nombreuses questions : les stages (niveau), les candidats, la promotion du programme, les employeurs, l'évaluation, etc. De plus, les membres du comité consultatif du BEC sont régulièrement convoqués à des réunions à l'occasion desquelles ils peuvent faire part de leurs préoccupations. Enfin, le BEC communique régulièrement avec les responsables de programmes pour les tenir au courant de tout nouveau développement.
- Bonne collaboration du BEC.
- L'UMCS doit adapter certains éléments provenant du BEC pour répondre à la réalité de la région et de ses employeurs.

Améliorations possibles

- Non... selon la rétroaction des départements, le fonctionnement du BEC est efficace.
- C'est sûr qu'on peut toujours améliorer les choses. Mais je pense que dans les circonstances, avec les moyens qu'ils ont, ils font de l'excellent travail.
- Être un peu plus flexible et tenir compte de certaines réalités lors du recrutement, l'affectation des stages, la continuation dans le programme etc. (par exemple certains étudiants peuvent se rendre compte un peu tard qu'ils veulent suivre un cheminement coop...).
- Sollicitation de stages surtout orientés dans la région de Moncton (point de vue de l'UMCE).
- La problématique concerne les étudiants hors foresterie.
- Les ateliers sont essentiellement pendant la première année, ce qui est tout à fait logique. Par contre, les étudiantes et étudiants trouvent qu'après cette première année dans le programme COOP, ils n'en n'ont pas beaucoup pour leur argent. Peut-être qu'il serait intéressant de modifier la formule des ateliers pour en avoir tout au long de leur programme d'études ? D'autre part, quelques étudiantes et étudiants (faible nombre) ont exprimé leur déception par rapport au contenu des ateliers.
- L'absence d'une « culture » coop à l'Université de Moncton a forcé le BEC à développer des activités et procédures parallèles à celles des unités dites académiques. Ceci a donné naissance dans le passé à des frictions entre le BEC et l'académique. À titre d'exemple, l'académique perçoit les activités du BEC comme étant trop rigides et bureaucratiques. Je crois que la composition et le rôle du comité consultatif coop devraient être redéfinis pour assurer une plus grande coordination entre le BEC et les unités académiques.
- Je pense qu'on devrait allouer davantage de ressources humaines et matérielles pour le BEC. Lorsque nous aurons créé notre programme coop en finance, le BEC aura sûrement besoin d'une personne de plus. J'ai déjà des demandes au département pour une quinzaine d'étudiants par année dans le programme coop en finance.

- Bon service du BEC.
- Les seuls problèmes mineurs auxquels se sont butés les étudiants et étudiantes du programme coop ont trait à la facturation en début de semestre. Dans notre cas, la sélection des candidats et candidates au programme coop se fait au tout début du premier semestre de la deuxième année. Les délais impartis aux étudiants et étudiantes pour effectuer le changement de programme et pour s'acquitter des frais supplémentaires sont relativement courts, ce qui occasionne parfois des malentendus. Il faudrait que les instances concernées – le Service des finances, le Registrariat, entre autres – fassent preuve d'une plus grande souplesse à cet égard.
- Enfin, je participe, en tant que directeur, à la sélection des étudiants et étudiantes qui soumettent leurs candidatures au programme coop.
- Un des points qui semble être un facteur à la Faculté d'ingénierie est que les étudiantes et étudiants semblent bien se trouver du travail d'été (qu'ils/elles soient COOP ou non). Donc, plusieurs se demandent pourquoi intégrer le programme COOP et être obligés de faire 6 cours par session et maintenir une moyenne de 2.5 alors qu'ils peuvent se trouver du travail l'été en ingénierie sans pour autant être COOP. D'autre part, certains préfèrent faire le cheminement COOP (c'est-à-dire 6 cours par session) sans pour autant être inscrits et terminer en 4.5 années au lieu de 5 ans. Nous tenterons de répondre à ces questions lors de notre reconfiguration de programmes.
- En général, les étudiants et étudiantes en traduction profitent grandement du programme coop. S'il y avait suffisamment d'organismes d'accueil, nous pourrions proposer le programme coop à un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes. Il va sans dire que les stages en milieu de travail leur procurent à la fois une expérience de travail inestimable et un solide réseau de contacts, tout en leur permettant de perfectionner leurs techniques de travail et, surtout, d'approfondir leurs connaissances dans le domaine. L'Université aurait intérêt à investir davantage dans les programmes coop.

Le Comité a aussi eu une rencontre avec les membres du Comité consultatif du BEC. L'ensemble des personnes participant à cette rencontre mentionne un très haut niveau de satisfaction face au BEC et aux services de ce dernier. Il existe un dialogue continu, ce qui permet d'améliorer les processus. On mentionne, entre autres, que les étudiantes et étudiants sont très bien pris en charge, sont satisfaits des services du BEC et sont très bien préparés. Ce bureau est proactif à tel point que les unités académiques ont peu à faire. En somme, on estime que le BEC fait un travail très professionnel. On ajoute, toutefois, qu'il y aurait lieu de mousser davantage l'intérêt envers les programmes coop chez le corps professoral.

À la lumière des commentaires exprimés par les unités académiques, il est évident que le niveau de satisfaction face aux services du BEC est relativement élevé. Il n'en demeure pas moins que les quelques commentaires à l'égard de certains aspects du fonctionnement tels une certaine rigidité, la sollicitation de stages pour les étudiantes et étudiants inscrits dans les campus d'Edmundston et de Shippagan dans les programmes autres que ceux qui sont spécifiques à ces campus, l'à-propos des ateliers pour un petit nombre de personnes et la formule de financement pour les stages coop méritent d'être pris au sérieux. Le Comité est d'avis que le vice-recteur adjoint à l'enseignement devrait soumettre ces questions pour une discussion au Comité consultatif du BEC afin de trouver des solutions.

4.4.3.4.2 Collaboration avec les employeurs et employeurs

En ce qui concerne la collaboration du BEC avec les employeurs et employeurs, le BEC sollicite des stages, participe aux réunions du Conseil économique et rencontre les employeurs et employeurs lors des visites de mi-stage. Le BEC demande aussi aux employeurs et employeurs qui souhaitent offrir des stages de respecter un calendrier pour soumettre les offres de stages. La sollicitation de stages constitue un grand défi pour le personnel du BEC, compte tenu de la situation économique du Nouveau-Brunswick. De fait,

le Nouveau-Brunswick compte un très grand nombre de petites entreprises. Bon nombre de celles-ci aimeraient se prévaloir de la possibilité d'embaucher des étudiantes et étudiants coop. Cependant, l'obstacle majeur provient du fait qu'elles n'ont ni le temps ni les ressources humaines pour encadrer les stagiaires sans compter le manque de ressources financières pour les rémunérer convenablement. D'autre part, les entreprises, à l'occasion, envisagent des fusions, des restructurations ou autres changements majeurs. Pendant ces périodes de changements, il leur est souvent impossible d'accueillir des stagiaires coop.

Au cours de ses travaux, le Comité a pu rencontrer quelques employeuses et employeurs pour discuter avec elles et eux des services du BEC. Ces personnes acceptent des stagiaires de plusieurs universités et selon leur estimation, les services du BEC sont comparables à ceux des autres universités. Les étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton sont très bien préparés pour se présenter aux entrevues et celles et ceux qui sont retenus comme stagiaires sont très appréciés. On souligne toutefois que les étudiantes et étudiants du Baccalauréat en informatique appliqué ont une formation trop axée sur la programmation et sont moins forts au plan de la conceptualisation. Les employeuses et employeurs à la recherche de programmeurs ont tendance à se tourner vers les étudiantes et étudiants des collèges communautaires pour ce type de travail.

4.4.3.4.3 Satisfaction des étudiantes et étudiants

Les membres du Comité ont examiné les résultats des questionnaires annuels sur l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton (Annexe C : CEC-19 – 20 – 21 – 22) complétés par les étudiantes et étudiants coop de l'ensemble de l'Université. Comme le montre le tableau 10, les étudiantes et étudiants sont satisfaits de leur expérience ainsi que de l'encadrement qu'elles et ils reçoivent, que ce soit par leur unité académique ou du Bureau de l'enseignement coopératif. Parmi les nombreux commentaires positifs formulés par les répondantes et répondants, on peut mentionner la disponibilité des responsables des programmes et des coordonnatrices ou coordonnateurs coop, la richesse de l'expérience acquise sur le marché du travail et son impact sur les apprentissages en milieu universitaire. Enfin, bon nombre recommande les programmes coopératifs et voudrait voir un plus grand intérêt manifesté envers ces programmes de la part de leur unité académique et des membres du personnel enseignant. Celles et ceux qui ont exprimé des insatisfactions ont cité, par exemple la difficulté de trouver un stage, le peu d'offre de stages dans certains domaines et, pour quelques personnes seulement, la non-pertinence des ateliers de formation offerte par le BEC.

Tableau 10

Appréciation générale de l'ensemble de l'expérience coop par les étudiantes et étudiants pour les années 2007 à 2009

Énoncé	% qui ont répondu oui		
	2007	2008	2009
Expérience coop est positive	100	97,7	95,7
Appréciation de la coordonnatrice ou du coordonnateur est positive	98,7	97,6	96,8
Appréciation de la ou du responsable coop est positive	96,3	95,2	97,8
Satisfaction de son cheminement personnel et professionnel dans le régime coop	96,3	100	95,7

5. CONCLUSION

Le Comité avait comme mandat de se pencher sur la question de l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton et plus particulièrement sur les aspects suivants : l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs, le taux de participation à ces programmes, le potentiel de l'Université face au nombre de ces programmes et enfin le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif. Afin d'obtenir le plus d'information possible, le Comité a effectué un certain nombre de démarches. Il a procédé à un sondage auprès des facultés/décanats des études dans le but de connaître leur avis face à certains volets du mandat du Comité. Il a interviewé un certain nombre de personnes ayant des liens de près ou de loin avec l'enseignement coopératif. Enfin, il a consulté des documents, des sites Web et des statistiques relativement à l'enseignement coopératif.

À la suite de ce travail, le Comité arrive aux constatations suivantes :

- ❖ Au plan de l'évaluation des programmes coop, la Politique de l'Université est claire à ce sujet; les programmes coop sont évalués en même temps que les autres programmes de la discipline. Cependant, dans le mandat confié à l'équipe d'évaluation externe, peu ou pas de questions portent sur le volet coop du programme et la valeur de la contribution des stages à la formation.
- ❖ Il n'existe pas de procédure pour évaluer systématiquement le Bureau de l'enseignement coopératif.
- ❖ Le taux de participation aux programmes coopératifs est considéré assez faible par rapport à la participation dans les universités des Maritimes, ailleurs dans les provinces de l'Atlantique ainsi qu'au pays.
- ❖ Les programmes coopératifs souffrent d'un sérieux problème de visibilité tant du point de vue du recrutement à l'extérieur de l'Université que de celui du site Web de l'Université.
- ❖ La plupart des stages coop ont lieu pendant la période printemps/été, ce qui fait que les programmes ne répondent pas à l'ensemble des normes de l'ACDEC.
- ❖ La majorité des autres universités s'organisent pour offrir des stages coop à différentes périodes de l'année; ce qui augmente les possibilités d'offres de stages de la part des employeurs et employeurs.
- ❖ Les consultations auprès de plusieurs groupes, y compris les étudiantes et étudiants, ont révélé que le niveau de satisfaction vis-à-vis le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif ainsi que les services qu'il offre est relativement élevé. Néanmoins, quelques aspects du fonctionnement méritent une attention particulière afin de les améliorer.

ANNEXE A**Sondage auprès des facultés/décanats des études**

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

NOTE

DESTINATAIRES : Doyennes et doyens

AUTEUR : Jean-Guy Ouellette
Vice-recteur adjoint à l'enseignement

OBJET : Comité *ad hoc* – Enseignement coopératif

C.C. : Vice-doyennes et vice-doyens
M. Neil Boucher, VRER

DATE : Le 1^{er} février 2010

Tel que mentionné lors des dernières réunions de la RDD et de la RVD, le Sénat académique, à sa réunion du 6 mars 2009, a décidé de créer un comité dont la fonction principale serait d'étudier la question de l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton. Lors de sa réunion subséquente, soit le 6 mai 2009, le Sénat confiait le mandat suivant au Comité :

- i) regarder les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs;
- j) documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation à ces programmes;
- k) poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs;
- l) revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant.

.../2

Les membres du Comité, nommés par le Bureau de direction du Sénat, sont les suivants : Jean-Guy Ouellette – VRAE et président, Claude Dionne - Faculté d'administration, Jacques Nuckle - Département de biologie, Michel Soucy - Faculté de foresterie et Jérémie Aubé - étudiant en génie civil. Les services de Colette Landry Martin ont été retenus pour aider le Comité dans sa recherche d'information et pour la rédaction de documents.

Le Comité a commencé ses travaux le 13 janvier dernier et a déterminé son plan d'action. Dans le cadre de ses démarches, il souhaite consulter les unités académiques afin de connaître leur avis par rapport à certains volets du mandat, notamment, les volets c) et d). Un questionnaire à cet effet est annexé à la présente note de service, Aussi, pour vous aider dans votre réflexion, le Comité vous remet les documents suivants :

- Document 1 Organigramme du Bureau de l'enseignement coopératif (BEC)
- Document 2 Objectifs du BEC
- Document 3 Inscriptions par programme à temps complet 1992-2009 (programmes coop seulement)
- Document 4 Diplômés programmes coop – U de Moncton

Vous pouvez acheminer le questionnaire complété **au plus tard le 26 février 2010** au Bureau du VRAE. Entre temps, si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à ce même bureau.

Le Comité vous remercie à l'avance pour votre aimable collaboration.

Consultation auprès des unités académiques Enseignement coopératif

Le Comité *ad hoc* – Enseignement coopératif consulte les unités académiques en ce qui concerne deux volets du mandat qu'il a reçu du Sénat académique. À cet effet, il souhaite votre rétroaction face aux questions suivantes.

Volet 1 : Poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs.

Questions

- 1.1. Comment jugez-vous la performance des programmes coop dans votre unité? (inscriptions, persévérance, diplômés, disponibilité de stages, etc.)
- 1.2. Dans le cadre du processus de reconfiguration des programmes de votre unité, avez-vous l'intention de développer de nouveaux programmes coop? Si oui, lequel ou lesquels? Pensez-vous que le milieu du travail pourra fournir suffisamment de stages pour accueillir les étudiantes et étudiants?
- 1.3. Toujours dans le cadre du processus de reconfiguration des programmes, avez-vous l'intention d'abolir des programmes coop dans votre unité? Si oui, quelles sont les raisons qui motivent votre intention?
- 1.4. Autres commentaires par rapport à ce volet

Volet 2 : Revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant.

Questions

- 2.1. Quels sont les aspects du fonctionnement du BEC que vous appréciez?
- 2.2. Y a-t-il des améliorations au fonctionnement du BEC que vous souhaiteriez apporter? Si, oui, lesquelles?
- 2.3. Autres commentaires par rapport à ce volet

3. Autres questions auxquelles s'intéresse le Comité

- 3.1. Quelles sont les stratégies employées dans votre unité pour assurer l'encadrement des étudiantes et étudiants des programmes coop? Ces stratégies sont-elles suffisantes? Y a-t-il lieu de les améliorer?
- 3.2. Quelles sont les démarches entreprises dans votre unité pour voir à la visibilité et à la promotion des programmes coop? Commentez sur l'à-propos de ces démarches.

- 3.3 Comment tenez-vous compte des expériences de travail des étudiantes ou étudiants coop dans le cadre de votre enseignement?
- 3.4 Le placement des étudiantes et étudiants coop internationaux présente-t-il des défis? Si oui, expliquez.
- 3.5 Autres commentaires

ANNEXE B**Liste des personnes interviewées**

Titre	Nom	Date de rencontre
Directeur du Bureau de l'enseignement coopératif, campus de Moncton	Claude Lavoie	10 février 2010
Directeur – Promotion et recrutement, campus de Moncton	Denis Boucher	11 mars 2010
Conseiller en emploi et liaison avec les employeurs, campus de Moncton	Daniel Grant	11 mars 2010
Conseillère à l'emploi, campus de Moncton	Josée Jacques	11 mars 2010
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Université de Moncton	Neil Boucher	17 mars 2010
Directrice générale du Conseil économique du Nouveau-Brunswick	Anne Hébert	17 mars 2010
Responsable de programmes d'enseignement coopératifs à l'Université de Sherbrooke et ex-présidente de l'ACDEC	Hélène Codère	24 mars 2010
Comité consultatif coop	Éric Herve, Gérard Filion, Gilles C. Roy, Louise Girard, Matthieu LeBlanc, Nha Nguyen, Said Echchakoui	12 mai 2010
Coordonnatrice et coordonnateur Coop	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manon Cormier-Viel et Conrad Melanson (campus de Moncton) ➤ Alain Laplante (campus d'Edmundston) 	25 mai 2010
Employeure et employeur	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ronald Surette – Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) ➤ Gisèle Léger – Ernst & Young (firme comptable) 	28 mai 2010
Doyenne - Faculté des arts et des sciences sociales	Isabelle McKee-Allain	31 mai 2010

ANNEXE C

Documents et statistiques consultés

Comité *ad hoc* – Enseignement coopératif

CEC-1a)	Extrait SAC-960307 - Programmes avec régime coopératif – Encadrement et gestion
CEC-1b)	Extrait SAC-960307 - 14. PROGRAMMES COOPÉRATIFS
CEC-1c)	Extrait SAC-960607 – R : 03-SAC-960607
CEC-2	Inscriptions par programmes à temps complet 1992-2009
CEC-3	Diplômés programmes coop – Université de Moncton – 1999-2000 à 2008-2009
CEC-4	Modalités de fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif (BEC)
CEC-5	Politique financière – Programmes coopératifs – Encadrement et gestion
CEC-6	Politique d'évaluation des programmes – Université de Moncton – mai 2000 (révision partielle : octobre 2001)
CEC-7	Tableaux résumant les lignes directrices élaborées par l'ACDEC pour la planification et la gestion des programmes coopératifs dans les établissements d'enseignement postsecondaires canadiens
CEC-8	Co-operative – Education Manual
CEC-8a	Co-operative – Education Manual (document au complet)
CEC-8b	Accreditation application – Canadian Association for Co-operative Education
CEC-9	Extrait SAC-090306 – 13. Enseignement coopératif
CEC-10	Extrait SAC-090505 – 7.2 (13) Enseignement coopératif
CEC-11	Modalités de fonctionnement – Régime coopératif – Université de Moncton (monographie)
CEC-12	Note aux doyennes et doyens – Le 1 ^{er} février 2010
CEC-13	Consultation auprès des unités académiques – Enseignement coopératif
CEC-14	Organigramme du Bureau de l'enseignement coopératif
CEC-15	Bureau de l'enseignement coopératif - Objectifs
CEC-16	Nouvelles inscriptions coop (NI) – septembre 1998 à H2010 et Gradués coop – document du BEC
CEC-17	Différents types de stages dans les programmes de formation à l'Université de Moncton - Suivi CEC-100127
CEC-18	Profil d'étudiants coop 2000 à 2007 (Article 8.2) – Document du BEC
CEC-19	Questionnaire annuel sur l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton 2009
CEC-20	Questionnaire annuel 2008-2009 – Commentaires des étudiants – 50 répondants
CEC-21	Questionnaire annuel sur l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton 2007-2008
CEC-22	Questionnaire annuel sur l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton 2006-2007
CEC-23	Rapport annuel 2007-2008 – Bureau de l'enseignement coopératif – Université de Moncton
CEC-24	Rapport annuel 2008-2009 – Bureau de l'enseignement coopératif – Université de Moncton
CEC-25	Comité <i>ad hoc</i> - enseignement coop - Points de discussion–10 février 2010

- CEC-26 Site Web – Université de Moncton
- CEC-27 Étalement des programmes coop – Produit par le BEC
- CEC-28 Recrutement, amélioration et rétention des étudiants dans le régime coopératif – Produit par le BEC
- CEC-29 Raisons pour abandon du programme Coop – Produit par le BEC
- CEC-30 Calendrier BEC 2009-2010
- CEC-31 Bureau de l'enseignement coopératif (BEC) – Université de Moncton - Calendrier de recrutement 2010
- CEC-32 Services offerts aux étudiants internationaux - Coop
- CEC-33 Gestion des programmes coop dans les facultés
- CEC-34 Études récentes sur le Coop : a) Canadian Post-Secondary Education Impact of Co-op Education Programs : Ipsos Reid. Special Mini-Report, January 20th, 2010. b) Co-operative Education and Student Engagement, Recruitment, and Retention: early results from a multi-institutional study in British Columbia. The Association for Co-operative Education BC/Yukon. CAFCE Vancouver, BC, November 5, 2009.
- CEC-35 Tableau 3 - Inscriptions et gradués coop – 1998-2010 – Produit par le BEC
- CEC-36 Co-op Staffing per Program (or Cluster) and Students 2010
- CEC-37 Article dans l'Acadie Nouvelle – 20 mars 2010 (Stages coopératifs de l'Université de Moncton)
- CEC-38 Comparaisons – U de M et autres universités de l'Atlantique en 2004-2005 – produit par le BEC
- CEC-39 Les programmes de stages – soumis par le BEC
- CEC-40 St FX Student Coop Handbook
- CEC-41 Réponses – Questions aux coordonnatrices et coordonnateurs coop
- CEC-42 Proposition de restructuration de la MAP – par Conrad Melanson
- CEC-43 Programmes – régime coopératif – 1 décembre 2009/temps complet – Statistiques du Registrariat
- CEC-44 Article – Coop Students Secure Prestigious Jobs, Higher Salaries – soumis par le BEC
- CEC-45 Statistiques de la CESPМ – Inscriptions aux programmes coop selon le régime d'études au semestre d'automne pour toutes les universités des Maritimes – 2004-2005 à 2008-2009

ANNEXE D

Inventaire des programmes comportant des stages
selon le type de stages à l'Université de Moncton

<u>Alternance études-travail</u>	<u>Stages professionnels obligatoires</u>	<u>Stages obligatoires ou optionnels</u>
<p><u>Administration 1^{er} cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptabilité ▪ Systèmes d'information organisationnels ▪ Marketing ▪ Gestion des opérations ▪ Gestion internationale <p><u>Administration 2^e cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration des affaires <p><u>Arts et sciences sociales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Traduction <p><u>Foresterie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sciences forestières <p><u>Ingénierie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Génie civil ▪ Génie électrique ▪ Génie mécanique <p><u>Sciences 1^{er} cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informatique appliquée ▪ Spécialisation en biochimie ▪ Majeure en biochimie ▪ Spécialisation en biologie ▪ Majeure en biologie ▪ Spécialisation en chimie ▪ Majeure en chimie* ▪ Spécialisation en physique* ▪ Majeure en mathématiques* <p><u>Campus de Shippagan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de l'information ▪ Gestion intégrée des zones côtières 	<p><u>Éducation 1^{er} cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les programmes de premier cycle ce qui comprend les programmes combinés <p><u>Éducation 2^e cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation ▪ Diplôme d'études supérieures en counseling de carrière <p><u>Santé et services communautaires 1^{er} cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nutrition ▪ Science infirmière ▪ Études familiales <p><u>Santé et services communautaires 2^e cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ M.Sc. Inf (inf pratic) ▪ Psychologie <p><u>Santé et services communautaires 3^e cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Psychologie <p><u>Arts et sciences sociales 1^{er} cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social <p><u>Arts et sciences sociales 2^e cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social 	<p><u>Arts et sciences sociales 1^{er} cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Traduction ▪ Géographie ▪ Information-communication ▪ Sociologie <p><u>Arts et sciences sociales 2^e cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration publique <p><u>Foresterie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sciences forestières <p><u>Santé et services communautaires 1^{er} cycle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Récréologie ▪ Science de kinésiologie

* Les admissions à ces programmes sont suspendues.

ANNEXE E

Maîtrise en administration publique

Tel que mentionné dans le Rapport du Comité *ad hoc* sur l'enseignement coopératif au Sénat académique, la doyenne de la Faculté des arts et de sciences sociales avait demandé un entretien avec les membres du Comité. Les membres ont acquiescé à sa demande et l'ont rencontrée le 31 mai 2010. Lors de cette rencontre, elle a fait part de ses préoccupations ainsi que des enjeux liés à la situation du stage obligatoire au programme de Maîtrise en administration publique.

La maîtrise en administration publique (MAP) a été créée en 1975. Dix ans plus tard, soit en 1985, le programme a été modifié et un stage obligatoire a été introduit, lequel devait être rémunéré. Ce stage existe toujours. Il est important de souligner, qu'à l'époque, c'était le seul programme de ce type et de cycle supérieur à exiger un stage rémunéré. Le Département d'administration publique (DAP) pouvait compter sur les services d'une coordonnatrice à temps plein qui s'occupait du réseautage, de la gestion des stages ainsi que des suivis. Au moment où cette personne s'est retirée de l'Université, l'institution faisait face à de sérieuses difficultés financières en raison des diminutions dans les subventions provinciales. C'était aussi au même moment où s'ajoutaient de nouveaux programmes coop à celui déjà existant. La décision a donc été prise de centraliser sous un même service la gestion des stages rémunérés, d'où la création du Bureau de l'enseignement coopératif tel que décrit dans le Rapport.

Le DAP a collaboré activement à la création de ce Bureau qui s'occupait aussi de la gestion des stages de la MAP. Le BEC a été chargé de la gestion des stages de la MAP jusqu'en 2008-2009. Le mandat du BEC, élaboré en 1996, est celui qui est encore en vigueur à ce jour. À l'époque, il y avait peu de programmes coopératifs et il était normal de penser que le BEC pouvait inclure dans ses responsabilités le placement des étudiantes et étudiants inscrits à la MAP (programme qui ne se considérait pas coop) et plus particulièrement au cours ADPU-6900 Stage. Aujourd'hui, le nombre de programmes coop est plus élevé. Avec les années, les politiques ont été précisées, le guide des stagiaires a évolué et le nombre d'ateliers voués à la préparation aux entrevues et aux stages a augmenté en fonction des normes de l'ACDEC et aussi à la suite des rétroactions des employeurs et employées. Tous ces documents ont été approuvés par le Comité consultatif dont faisait partie le DAP.

Au cours des années, le BEC et le DAP ont vécu des différends en ce qui concerne le processus coop et il était devenu difficile de les réconcilier. En 2008-2009, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a offert au DAP des ressources pour que ce dernier s'occupe lui-même du placement des stagiaires de la MAP, mais celui-ci a préféré ne pas s'acquitter de cette responsabilité. C'est ainsi que le travail a été confié aux Services aux étudiantes et étudiants – Recherche de travail.

Lors de la rencontre avec la doyenne madame McKee-Allain, le 31 mai 2010, celle-ci a exprimé des inquiétudes face aux stages en administration publique dans le sens que peu d'étudiantes ou d'étudiants ont réussi à se trouver un stage en 2009-2010. Elle souhaiterait trouver des solutions pour le DAP dans la gestion du stage obligatoire ADPU-6900. Selon elle, il serait préférable que le stage ADPU-6900 soit administré par le BEC. Toutefois, elle souhaiterait que les étudiantes et étudiants de la MAP soient exemptés des ateliers de formation offerts par le BEC puisque ceux-ci ne répondent pas, selon elle, aux besoins des étudiantes et des étudiants de la MAP, un programme qui n'est pas considéré un programme coop. Cependant, le BEC a indiqué au Comité que des modifications importantes ont été apportées au programme et contenu des ateliers coop destinés aux étudiantes et étudiants de 2^e cycle coop, et ce, depuis quelques années. Le Comité réalise le dilemme dans lequel se trouve le DAP, néanmoins, il n'est pas dans son mandat de régler cette question.

Par ailleurs, le Comité a à se prononcer à savoir si l'Université a atteint son potentiel ***ou si l'on souhaiterait avoir*** une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs. Dans le cas de la MAP, le potentiel existe pour y intégrer le régime coopératif. En fait, la MAP fait exception à la règle; le stage obligatoire à son programme est rémunéré et comporte six crédits alors qu'aucun autre stage rémunéré ne comporte des crédits. Le programme n'a pas la mention coop ou régime coopératif et le stage obligatoire représente moins de 30 pour cent du temps consacré aux études.

Cependant, la majorité des stages ont lieu dans un milieu lié à l'administration publique. Or, le Comité a entendu les employeurs et employées mentionner que, dans la sélection des candidates et candidats aux emplois coop, elles et ils choisissent en premier lieu les étudiantes et étudiants inscrits dans des programmes coop. Aussi, la Fonction publique fédérale, lieu privilégié pour les étudiantes et les étudiants de la MAP pour effectuer un stage, accepte presque exclusivement des stagiaires provenant de programmes coop ou avec régime coopératif. Devant cette situation, le Comité est d'avis que les étudiantes et étudiants en administration publique sont désavantagés face au nombre de stages qui leur sont accessibles.

Enfin, le Comité a vérifié si des programmes de MAP coop existaient ailleurs au Canada. Sans en faire une étude exhaustive, il a consulté Internet à l'aide des mots clés 'Maîtrise en administration publique coop' et '*Master in Public Administration Coop*'. Cette courte recherche révèle qu'au moins trois universités au pays offrent un programme de Maîtrise en administration publique coop, dont deux où le volet coop est obligatoire et un qui l'offre en option. La *University of Victoria* offre la *Master of Public Administration* coop obligatoire pour toutes les personnes inscrites à temps plein. Ce programme, agréé par l'ACDEC, exige, en plus de la formation disciplinaire, un minimum de deux stages ainsi qu'un cours obligatoire non crédité *Co-op Seminar: Introduction to Professional Practice*. Le contenu de ce cours comprend presque l'ensemble des ateliers offerts par le BEC à l'Université de Moncton. La *University of Waterloo* a lancé récemment son programme de *Master of Public Service coop* dont le programme et les exigences pour les stages sont semblables à ceux de la *University of Victoria*. Pour sa part, la *University of Manitoba* offre le programme avec l'option coop.

Compte tenu de ce qui précède et considérant les recommandations 13 et 14 du Rapport au Sénat académique, le Comité incite le DAP à considérer sérieusement le volet coop ou régime coopératif pour le programme de maîtrise en administration publique, selon les normes de l'ACDEC, afin d'augmenter les possibilités de stages pour les étudiantes et étudiants et de bénéficier des services relevant du BEC.

Rapport du Comité *ad hoc* – Enseignement coopératif

Liste des recommandations selon les quatre volets du mandat adoptées par le Sénat académique SAC-110311

Regarder les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs	
1. Que le Bureau de l'enseignement coopératif figure parmi les interlocutrices et interlocuteurs rencontrés et soit consulté par l'équipe d'évaluation lors des évaluations externes des programmes coop.	SAC
2. Que le mandat confié aux équipes d'évaluation externe des programmes coopératifs comprenne, entre autres, une demande d'avis quant à la contribution des stages en milieu de travail à la formation universitaire, tant au plan de l'apprentissage qu'à celui de l'enseignement, dans le cadre d'un programme coop	SAC
3. Que les instances de l'Université établissent et mettent en œuvre une procédure pour l'évaluation périodique (entre cinq et sept ans) des services offerts par les bureaux de l'enseignement coopératif de chaque campus.	SAC
4. Que cette évaluation soit effectuée par une personne ou une équipe externe experte dans la gestion de bureaux d'enseignement coopératif.	SAC
5. Que le rapport complet d'évaluation, incluant les recommandations, soit déposé au Sénat académique à titre d'information.	SAC
Documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation à ces programmes	
6. Que la Direction générale des relations universitaires, de qui relève présentement le Bureau du recrutement étudiant, voit à ce que la stratégie de recrutement de l'Université soit révisée et ajustée de manière à mettre de l'avant et promouvoir les mérites du régime coopératif.	DGRU
7. Que la Direction générale des relations universitaires voit à ce que l'équipe de recrutement modernise son approche par une plus grande utilisation de moyens technologiques pour distribuer l'information, par exemple, le DVD ou autres supports électroniques, qui peuvent contenir un grand volume d'information et être produits à coûts réduits, comparativement à la production de dépliants, fascicules ou autres.	DGRU

8. Que les facultés et les unités académiques concernées, en collaboration avec le BEC, exercent un rôle accru dans la promotion et le recrutement d'étudiantes et d'étudiants dans leurs programmes coop respectifs.	SAC
9. Que l'Équipe de direction de l'Université clarifie ses objectifs, son appui et son engagement envers les programmes coopératifs, si elle y croit.	EDD
10. Que la Direction générale des services universitaires, de qui relève présentement le Comité responsable du site Web de l'Université, s'assure que le site soit révisé de manière à accorder une visibilité accrue aux programmes coop dès la page d'accueil.	DGRU
11. Que les facultés concernées exploitent de nouvelles avenues pour attirer les étudiantes et étudiants de première année dans les programmes coop.	SAC
12. Que l'Université explore la possibilité d'admettre les étudiantes et étudiants à des programmes coop dès la première année d'études par le biais d'une formule semblable à l'admission anticipée ou conditionnelle et voit à ajuster sa méthode de facturation pour les stages coop en fonction du moment où les étudiantes et étudiants s'inscrivent formellement au stage.	SAC
<i>Poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs</i>	
<p>13. Que les facultés/décanats des études :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se penchent sur la pertinence des programmes coop existants de leur unité; • se penchent sur la nécessité de les modifier; • examinent la possibilité de créer de nouveaux programmes coop. <p>Que les facultés/décanats des études accordent, au besoin, les ressources nécessaires pour effectuer le travail. Que le résultat du travail effectué par les facultés/décanats des études soit remis au vice-recteur au plus tard le 30 juin 2011.</p>	SAC
14. Que les unités académiques cherchent à intégrer des stages coop et d'offrir des cours pendant différentes sessions de l'année universitaire afin que les programmes coop répondent davantage aux normes d'agrément de l'ACDEC; que ledit comité remette son rapport au vice-recteur au plus tard le 30 juin 2011.	SAC

Revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant	
15. Que le vice-recteur adjoint à l'enseignement, de qui relève le BEC, voit à ce que le BEC effectue les changements suggérés à la section 4.4.3.1 du rapport, dans le but d'arrimer le contenu des documents publiés avec la documentation officielle de l'Université et d'améliorer le contenu du fascicule <u>Modalités de fonctionnement Régime coopératif – Université de Moncton</u> , et ce, au plus tard le 30 juin 2011.	SAC
16. Que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou sa personne désignée crée un comité dont le mandat sera d'étudier la pertinence de l'accès aux programmes coop pour les étudiantes et étudiants non canadiens et de lui faire les recommandations appropriées au plus tard le 30 juin 2011.	SAC
17. Que le Comité du budget du Campus de Moncton tienne compte des responsabilités accrues du personnel du BEC lors de l'attribution annuelle des ressources humaines et financières à ce service et qu'il régularise un autre poste de coordination au BEC.	Comité de budget

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE
2011-2012**Rubrique 12
SAC-110311**SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ 2011****MAI**

- 2 DÉBUT DE LA SESSION
13 Remise des diplômes (Campus de Shippagan)
14 Remise des diplômes (Campus d'Edmundston)
21 Remise des diplômes (Campus de Moncton)
23 Congé : Fête de la Reine

JUIN

- 19 Fête de l'Université

AOÛT

- 1 Congé : Fête du Nouveau-Brunswick
15 Fête des Acadiens et des Acadiennes

SESSION D'AUTOMNE 2011**AOÛT**

- 31 Journée d'accueil

SEPTEMBRE

- 1-2 Journées d'accueil
2 DATE LIMITE D'INSCRIPTION (SANS PÉNALITÉ)
6 Début des cours
16 Date limite :
- abandon ou changement de cours-session, de
cours-année sans mention au dossier
- abandon de programme sans mention au dossier

OCTOBRE

- 10 Congé : Jour d'Action de grâce
22 21 Remise des diplômes (Campus de Moncton)
31 DATE LIMITE : ABANDON DE COURS-SESSION SANS
ÉCHEC (NOTE R)
31 Journée d'étude

NOVEMBRE

- 1-4 Journées d'étude
11 Congé : Jour du Souvenir

DÉCEMBRE

- 5 Dernier jour de cours - session d'automne
6 Reprise des cours du lundi 10 octobre (Congé d'Action
de grâce)
7-8 Journées d'étude
9-20 SESSION D'EXAMENS (*)

SESSION D'HIVER 2012**JANVIER**

- 6 DATE LIMITE D'INSCRIPTION (SANS PÉNALITÉ)
9 Début des cours
20 Date limite :
- abandon ou changement de cours-session sans
mention au dossier

FÉVRIER

- 28 DATE LIMITE : ABANDON DE COURS-SESSION OU
COURS-ANNÉE SANS ÉCHEC (NOTE R)

MARS

- 5-9 Journées d'étude

AVRIL

- 6 Congé : Vendredi Saint
8 Pâques
9 Congé : Lundi de Pâques
13 Dernier jour de cours - session d'hiver
14-15 Journées d'étude
16-27 SESSION D'EXAMENS (*)

SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ 2012**MAI**

- 7 DÉBUT DE LA SESSION
18 Remise des diplômes (Campus de Shippagan)
19 Remise des diplômes (Campus d'Edmundston)
26 Remise des diplômes (Campus de Moncton)

REMARQUE : La session d'automne 2011 compte 81 jours et la session d'hiver 2012, 81 jours.

(*) Dans le cas où la direction du Campus juge nécessaire de fermer le Campus en raison du mauvais temps ou d'autres causes majeures, les examens prévus seront reportés dans la mesure du possible à une date ultérieure à l'intérieur de la session d'examens.

Adopté au Sénat académique du 3 mai 2006.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2012-2013

SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ 2012

MAI

- 7 DÉBUT DE LA SESSION
18 Remise des diplômes (Campus de Shippagan)
19 Remise des diplômes (Campus d'Edmundston)
21 Congé : Fête de la Reine
26 Remise des diplômes (Campus de Moncton)

JUIN

- 19 Fête de l'Université

AOÛT

- 6 Congé : Fête du Nouveau-Brunswick
15 Fête des Acadiens et des Acadiennes

SESSION D'AUTOMNE 2012

AOÛT

- 29-30-31 Journées d'accueil
31 DATE LIMITE D'INSCRIPTION (SANS PÉNALITÉ)

SEPTEMBRE

- 4 Début des cours
14 Date limite :
- abandon ou changement de cours-session, de
cours-année sans mention au dossier
- abandon de programme sans mention au dossier

OCTOBRE

- 8 Congé : Jour d'Action de grâce
27 26 Remise des diplômes (Campus de Moncton)
29-31 Journées d'étude
31 DATE LIMITE : ABANDON DE COURS-SESSION SANS
ÉCHEC (NOTE R)

NOVEMBRE

- 1-2 Journées d'étude
12 Congé : Jour du Souvenir

DÉCEMBRE

- 4 Dernier jour de cours - session d'automne
5 Reprise des cours du lundi 8 octobre (Congé d'Action de
grâce)
6-7 Journées d'étude
8-19 SESSION D'EXAMENS (*)

SESSION D'HIVER 2013

JANVIER

- 4 DATE LIMITE D'INSCRIPTION (SANS PÉNALITÉ)
7 Début des cours
18 Date limite :
- abandon ou changement de cours-session sans
mention au dossier

FÉVRIER

- 28 DATE LIMITE : ABANDON DE COURS-SESSION OU
COURS-ANNÉE SANS ÉCHEC (NOTE R)

MARS

- 4-8 Journées d'étude
29 Congé : Vendredi Saint
31 Pâques

AVRIL

- 1 Congé : Lundi de Pâques
12 Dernier jour de cours - session d'hiver
13-14 Journées d'étude
15-26 SESSION D'EXAMENS (*)

SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ 2013

MAI

- 6 DÉBUT DE LA SESSION
17 Remise des diplômes (Campus de Shippagan)
18 Remise des diplômes (Campus d'Edmundston)
25 Remise des diplômes (Campus de Moncton)

REMARQUE : La session d'automne 2012 compte 82 jours et la session d'hiver 2013, 81 jours.

(*) Dans le cas où la direction du Campus juge nécessaire de fermer le Campus en raison du mauvais temps ou d'autres causes majeures, les examens prévus seront reportés dans la mesure du possible à une date ultérieure à l'intérieur de la session d'examen.

Adopté au Sénat académique du 3 mai 2006.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 42 *Statuts et règlements*.

MANDAT : Les attributions du Conseil de la langue française sont les suivantes :

- a) recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue française dans les divers secteurs de l'Université;
- b) recommander les modifications à la politique et aux normes linguistiques.

NOMBRE : 5 membres.

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable.

COMPOSITION

Blain, Sylvie, présidente

Boucher, Carole

Kamano, Lamine

LeBel, Marie-Hélène

Savoie, Michelle

QUALITÉ

Membre du Sénat, nommée par le Sénat
Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Shippagan, nommée par le Sénat
Étudiant, nommé par le Sénat
Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus d'Edmundston, nommée par le Sénat
Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Moncton, nommée par le Sénat

PÉRIODE D'EXERCICE

2009 08 - 2011 08
2009 08 - 2011 08
2010 05 - 2012 04
2009 08 - 2011 08
2011 03 - 2013 03

**Comité ad hoc chargé de réviser les programmes d'études
de l'Université de Moncton**

Membres du Comité

Jean-François Richard	Discipline professionnelle
André Leclerc	Discipline fondamentale
Michelle Landry	Discipline fondamentale
Mathieu Lang	Discipline professionnelle
Isabelle LeBlanc	Étudiante - discipline fondamentale
Francis LeBlanc	Discipline fondamentale

Rubrique 15
SAC-110311**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Membres du Sénat académique

EXPÉDITRICE : Suzanne LeBlanc, conseillère au VRER sur la reconfiguration des programmes

DATE : le 25 février 2011

OBJET : Mise au point des activités sur la reconfiguration des programmes

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui fait la mise au point du nombre de programmes reconfigurés présenté aux instances académiques supérieures de l'Université à ce jour.

Étapes franchies	Nombre de programmes présenté
Programmes reconfigurés adoptés par le Sénat en date du 29 octobre 2010	28 programmes reconfigurés 2 programmes abolis
Programmes reconfigurés proposés à l'ordre du jour du Sénat du 11 mars 2011	6 programmes
Programmes reconfigurés à l'étude au Comité des programmes	6 programmes
Programmes reconfigurés adoptés par les conseils de faculté, acheminés au président du CPR et en voie de vérification technique avant d'être acheminés pour étude au CPR.	10 programmes
Total des programmes traités par l'un ou l'autre des instances académiques supérieures	52 programmes

Au total, on compte 144 programmes à reconfigurer donc il y a encore 92 programmes à voir. Nous savons pertinemment que les unités et UARD qui n'ont pas encore soumis leurs projets de reconfiguration aux instances ci-dessus y travaillent activement. Ceux-ci doivent d'abord être adoptés par leur conseil de faculté avant d'être acheminés au Comité des programmes. Ces projets sont à différentes étapes d'avancement et il est clair qu'ils ne pourront pas tous être prêts pour la date prévue du lancement des programmes reconfigurés le 1^{er} septembre 2011. La question sera abordée par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche lors de la prochaine réunion du Sénat, le 11 mars 2011.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

Le 25 février 2011

Monsieur Yvon Fontaine
Président
Sénat académique
Université de Moncton

Objet : Abandon du formulaire long obligatoire du recensement du Canada

Monsieur,

À sa réunion du 3 février dernier, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a adopté une résolution selon laquelle il demande au Sénat académique de se prononcer contre la décision du gouvernement actuel d'abolir le formulaire long obligatoire du recensement du Canada, décision, dois-je le rappeler, prise sans consultation aucune des diverses communautés d'utilisateurs des données qui résultent du recensement du Canada, y compris l'ensemble de la communauté de recherche universitaire au pays.

Je me permets de résumer ici les principales conséquences de cette décision sur la recherche et l'enseignement à l'Université de Moncton.

- ◇ Les données qui découlent du formulaire long sont indispensables pour qui cherche à mieux comprendre la société canadienne, notamment en matière de langues, d'éducation, de mobilité et d'origine ethnique et, par conséquent, sont amplement utilisées par les chercheurs et chercheuses en sciences sociales et humaines. Les résultats des recherches sur ces questions informent une multitude de décisions dans tous les secteurs de la société, depuis les politiques publiques jusqu'au monde des affaires, en passant par la gouvernance locale et l'économie.
- ◇ Les données qui découlent du formulaire long sont également utilisées à des fins de formation dans le cadre des cours et de la direction d'études. Ces activités contribuent à former non seulement du personnel hautement qualifié, mais aussi des citoyennes et citoyens solidement informés sur la société dans laquelle ils vivent et à laquelle ils contribuent.

Monsieur Yvon Fontaine
Le 25 février 2011
Page 2

- ◇ Le remplacement du formulaire long obligatoire par l'Enquête auprès des ménages présente des défis méthodologiques importants pour les chercheuses et chercheurs, les groupes les plus vulnérables de la société ayant un taux de participation inférieur à cette enquête. Ce sera par conséquent difficile de mener des recherches sur ces groupes qui sont sous-représentés dans les données.
- ◇ Deux axes de développement de l'Université de Moncton sont particulièrement touchés par cette décision, soit l'axe des études acadiennes et minoritaires et celui de la santé. En effet, les données fournissent des informations incontournables tant pour les chercheuses et chercheurs qui s'intéressent aux dynamiques entourant l'utilisation et la connaissance des deux langues officielles au Canada que pour ceux qui examinent, et ce, en nombre croissant à l'Université de Moncton, la santé des populations.

Pour ces raisons, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche demande au Sénat de l'Université de Moncton d'exprimer son opposition à cette décision et son souhait que le gouvernement du Canada ou bien se ravise, ou bien prenne les mesures nécessaires pour éviter les conséquences importantes qu'aura sa décision sur la fiabilité et la continuité des données qui découlent du formulaire long obligatoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sentiments les plus respectueux.

La vice-rectrice adjointe à la recherche
et doyenne,



Lise Dubois, Ph.D.